

ETUDE
CADRE
DE
VIE

COMMUNE
DE BOUSSIERES SUR
SAMBRE

MARS 1999

CABINET BINON

ARCHITECTE PAYSAGISTE
44, RESIDENCE VAUBAN "A"
59600 MAUBEUGE

Tél: 03.27.62.02.62

Fax: 03.27.62.35.66

PREAMBULE

PARTIE 1 - DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

SITUATION- LOCALISATION.....	1
A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	2
1 - TRAME VIAIRE ET DISTRIBUTION.....	2
2 - LES LIGNES DE FORCE DU SITE.....	3
3 - SITES ECOLOGIQUES ET PROTECTION.....	5
4 - MODALITES D'OCCUPATIONS DES SOLS & VEGETATION.....	6
5 - PATRIMOINE ET POTENTIALITES TOURISTIQUES.....	8
6 - LE CONTEXTE PAYSAGER.....	7
7 - LES UNITES PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	10
B / LE VILLAGE.....	11
1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BATI.....	11
2 - MORPHOLOGIE ET ORGANISATION VILLAGEOISE.....	13
3 - POLARITES VILLAGEOISES.....	16
C / SYNTHESE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....	17
1 - SYNTHESE.....	17
2 - LES ENJEUX TERRITORIAUX.....	18
2.1 - ENJEUX VILLAGEOIS & CAPACITES EVOLUTIVES.....	18
2.2 - ENJEUX NATURELS, PAYSAGERS ET TOURISTIQUES.....	20

PARTIE 2 - LES PROJETS DE VALORISATION

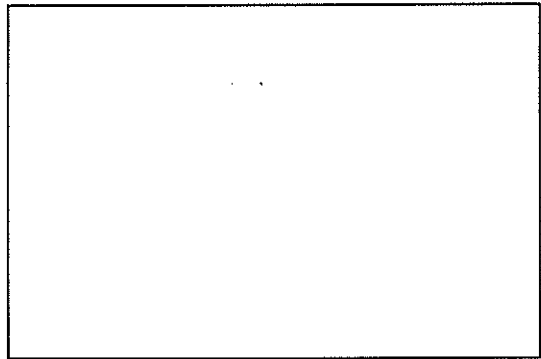
DES ENJEUX AUX PROJETS LOCALISES.....	21
A / VALORISATION DES AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE.....	22
1 - LES POSSIBILITES DE CHEMINEMENTS PEDESTRES.....	22
2 - PROPOSITIONS DE VALORISATION DES RUELLES.....	24
2.1 - PETITE RUE.....	28
2.2 - LA RUE GROS.....	20
2.3 - LA RUE DES JUIFS.....	31
3 - TRAITEMENT EMBLEMATIQUE DES ENTREES DE VILLAGE.....	33
3.1 - LA D 307, RUE DE VIEUX-MESNIL.....	33
3.2 - LA D 457, RUE D'HAUTMONT.....	35
B / AFFIRMATION DE LA CENTRALITE VILLAGEOISE.....	38
1 - PROJET D'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES.....	38
1.1 - CARACTERISTIQUES DU SITE D'IMPLANTATION.....	38
1.2 - LE PROJET.....	40
2 - VALORISATION DES ABORDS DE L'EGLISE.....	44
2.1 - ETAT DES LIEUX.....	44
2.2 - LE PROJET DE VALORISATION.....	48
2.3 - LA COUR DE L'ECOLE.....	49
C / PROJETS LOCALISES EN ENTREE DU VILLAGE.....	
1 - LES ABORDS DU CIMETIERE.....	
1.1 - ETAT DES LIEUX.....	
1.2 - PROJET DE VALORISATION.....	
2 - L'ANCIENNE DECHARGE.....	
2.1 - CONTEXTE.....	
2.2 - LE PROJET DE VALORISATION.....	

CONCLUSION & PHASAGE

ANNEXE

L'EQUIPE

PARTIE 1



**DECOUVERTE ET
CONNAISSANCE DU
TERRITOIRE COMMUNAL**

A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

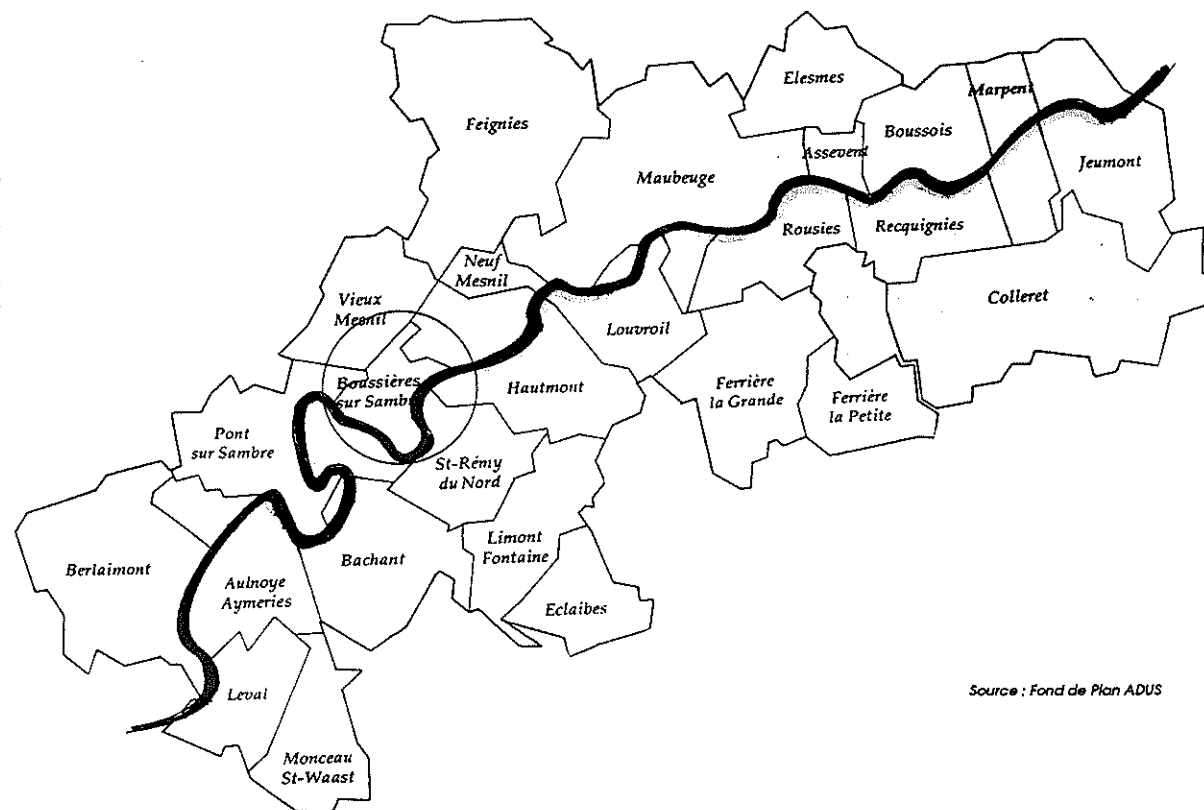
B / LE VILLAGE

C / SYNTHÈSE ET ENJEUX

BOUSSIERES SUR SAMBRE DANS L'AGGLOMERATION SAMBRIENNE

La commune de Boussières sur Sambre, adhérente à la Communauté de Communes Sambre Avesnois, est implantée dans la Vallée de la Sambre en Hainaut Wallon, à 5 km de deux pôles importants de l'agglomération Sambrienne, respectivement :

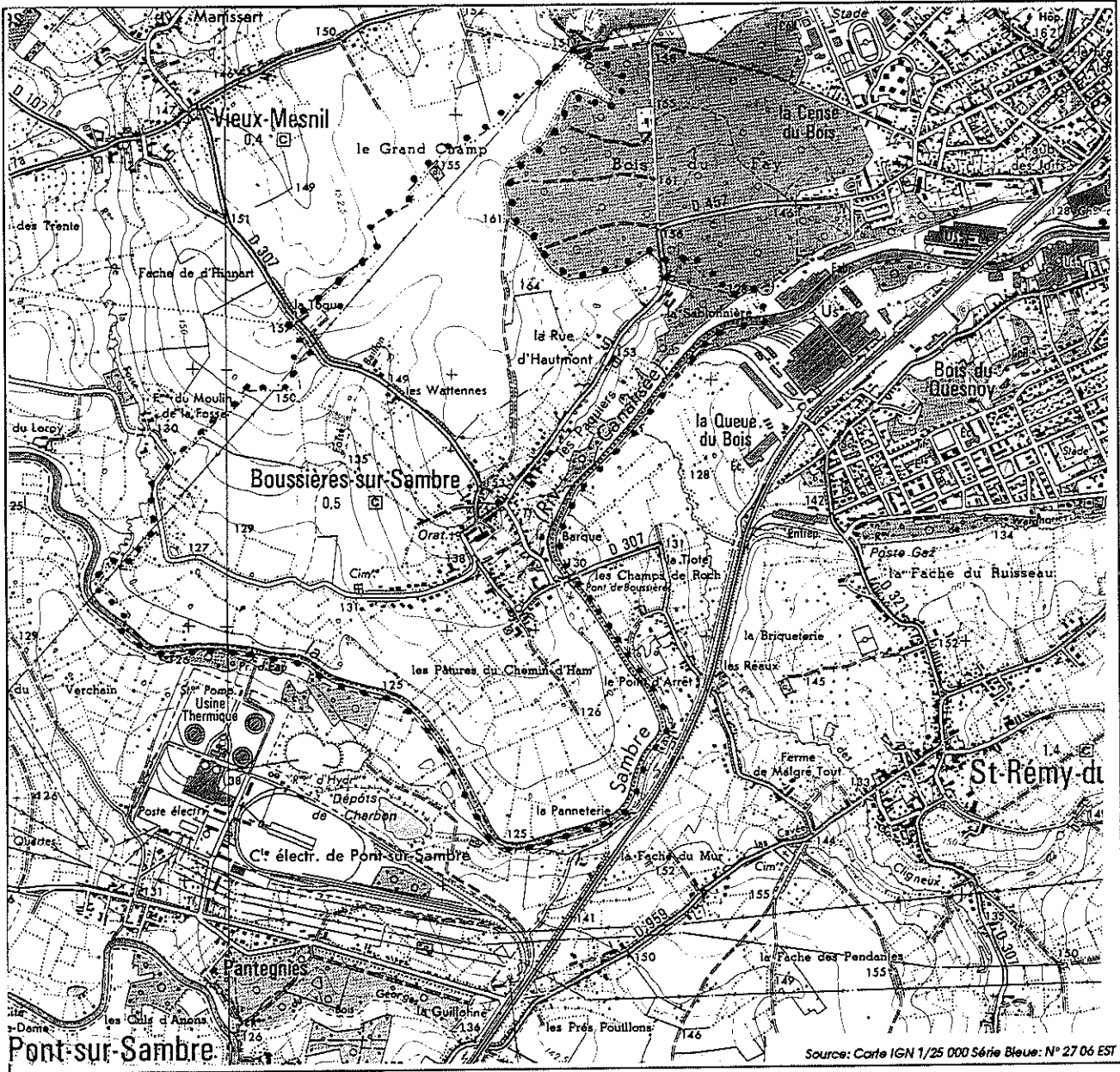
- > Maubeuge au Nord-Est,
- > et Aulnoye-Aymeries au Sud-Ouest.



Source : Fond de Plan ADUS

Située exclusivement sur la rive gauche de la Sambre face au site de la Centrale Electrique de Pont sur Sambre, et jouxtant par l'Est par le Bois du Fay, la commune de Boussières sur Sambre est limitrophe:

- > par le Nord-Est et l'Est avec Hautmont,
- > par le Nord-Ouest et l'Ouest avec Vieux-Mesnil,
- > par le Sud-Ouest avec Pont sur Sambre,
- > tandis qu'au Sud, les communes de Pont et de St Rémy du Nord bordent son territoire communal le long de la Sambre.



Commune rurale de 424 habitants au dernier recensement, Boussières sur Sambre, s'étire sur une superficie de 316 hectares.

Bénéficiant d'un contexte hydrographique structurant son territoire, La Vallée de la Sambre, la commune a traversé les siècles en conservant dans la morphologie de son village implanté en surplomb de la vallée, et dans son terroir, ses principales caractéristiques identitaires.

1 - TRAME VIAIRE ET DISTRIBUTION

La commune bénéficie par sa proximité avec des villes importantes d'une bonne irrigation avec l'inscription dans son territoire de deux départementales, aux tracés relativement rectilignes, constituant:
-> des axes privilégiés pour la découverte de la commune,
-> tout en étant des entrées de ville.

Il s'agit respectivement:

- > de la D 457, entrée Ouest de la commune, permettant un accès direct depuis Hautmont sur le centre villageois et disposant d'un tracé en parallèle de la vallée de la Sambre à flanc de versant;
- > et de la D 307 en provenance de Vieux-Mesnil (et de la D 117), qui traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Est, dessert le centre villageois et se prolonge au delà de la Sambre sur le territoire de St Rémy du Nord.

Ces axes réunissent l'ensemble des flux de transit et assurent une bonne distribution de la partie Ouest du territoire.

Au contact du village, les deux départementales intersectent avec le réseau de voiries communales:

- > notamment avec les voiries formant le Tour du Village: Rue de l'Eglise, Rue Alfred Cren, et Rue Notre Dame.
- > et avec la Rue des Trente Pieds, voirie communale dont le tracé d'Est en Ouest sinue sur le versant Nord de la vallée de la Sambre et permet de rejoindre la D 117 sur Pont sur Sambre.

A noter que la Rue des Trente pieds constitue la seule transversale de la partie Est du territoire.

- > Le réseau viaire secondaire se complète:
 - > par la présence de quelques ruelles qui s'insèrent au coeur du village délimité par les rues formant le Tour de Ville;
 - > ainsi que par des chemins ruraux ou sentes piétonnes terreuses se terminant en impasse, et qui permettent d'accéder:
 - > soit au fond de vallée humide (Rue de Ham),
 - > soit aux communes voisines ou à quelques points hauts du territoire (Chemin de la Sablonnière).

2 - LES LIGNES DE FORCE DU SITE

La commune se caractérise par un relief très prononcé issu de la présence hydrographique de la Sambre qui génère une différence d'altitude de près de 40 mètres entre différents points du territoire.

- ◀ Le relief suit un dénivelé régulier depuis le Nord-Est vers le Sud,
 - > fortement accentué vers le Sud-Est dessinant le versant Nord abrupt de la Sambre avec des ruptures de pentes importantes au Lieu-dit *les Paquets*,
 - > et s'évasant en pente plus douce vers le Sud-Ouest à la rencontre du large méandre de la rivière.

◀ La topographie offre ainsi un faciès étagé entre:

- ⇒ l'extrémité Nord du territoire se présentant sous la forme d'un plateau en pente douce et régulière,
- ⇒ le village implanté tantôt en surplomb de la vallée tantôt sur la ligne de rupture de pente du versant Nord de la Sambre,
- ⇒ et le fond de vallée encastré en partie Sud-Est puis évasé par le large méandre en limite communale Sud-Ouest.

⇒ Le point haut en limite Nord-Est du territoire d'une altitude supérieure à 160 mètres, marque le plateau au delà du lieu-dit *La Rue d'Hautmont*.

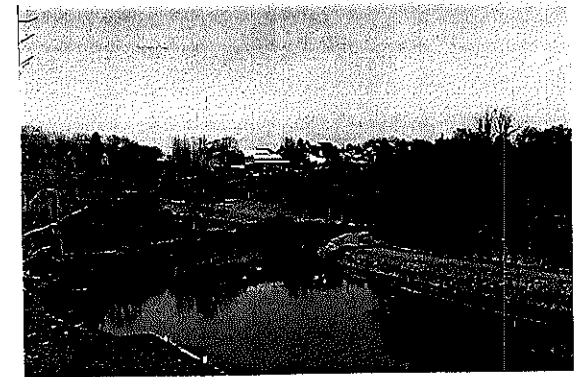
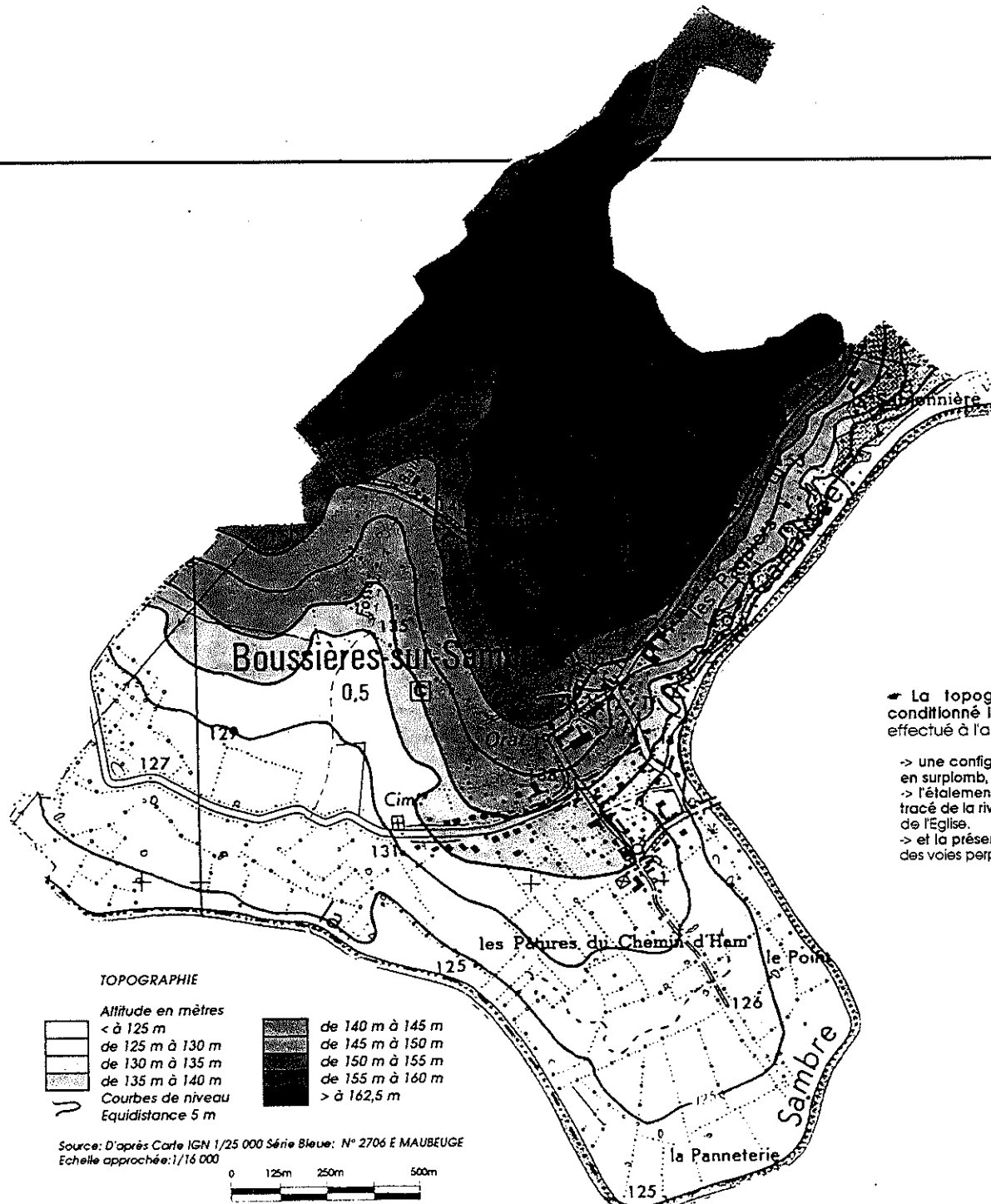
⇒ Les points les plus bas recensés sur le territoire avoisinent les 125 mètres d'altitude au plus près de la Sambre: *La Panneterie*, *Les Pâtures du Chemin de Ham*.

◀ La topographie particulière, a fortement conditionné le développement du village qui s'est effectué à l'abri des inondations, entraînant:

- > une configuration particulière, à flanc de versant ou en surplomb,
- > l'étalement villageois le long des axes parallèles au tracé de la rivière: *Rue d'Hautmont*, *Rue Alfred Cren*, *Rue de l'Eglise*,
- > et la présence d'un "Tour de Ville" rectangulaire (axes des voies perpendiculaires ou parallèles à la pente).

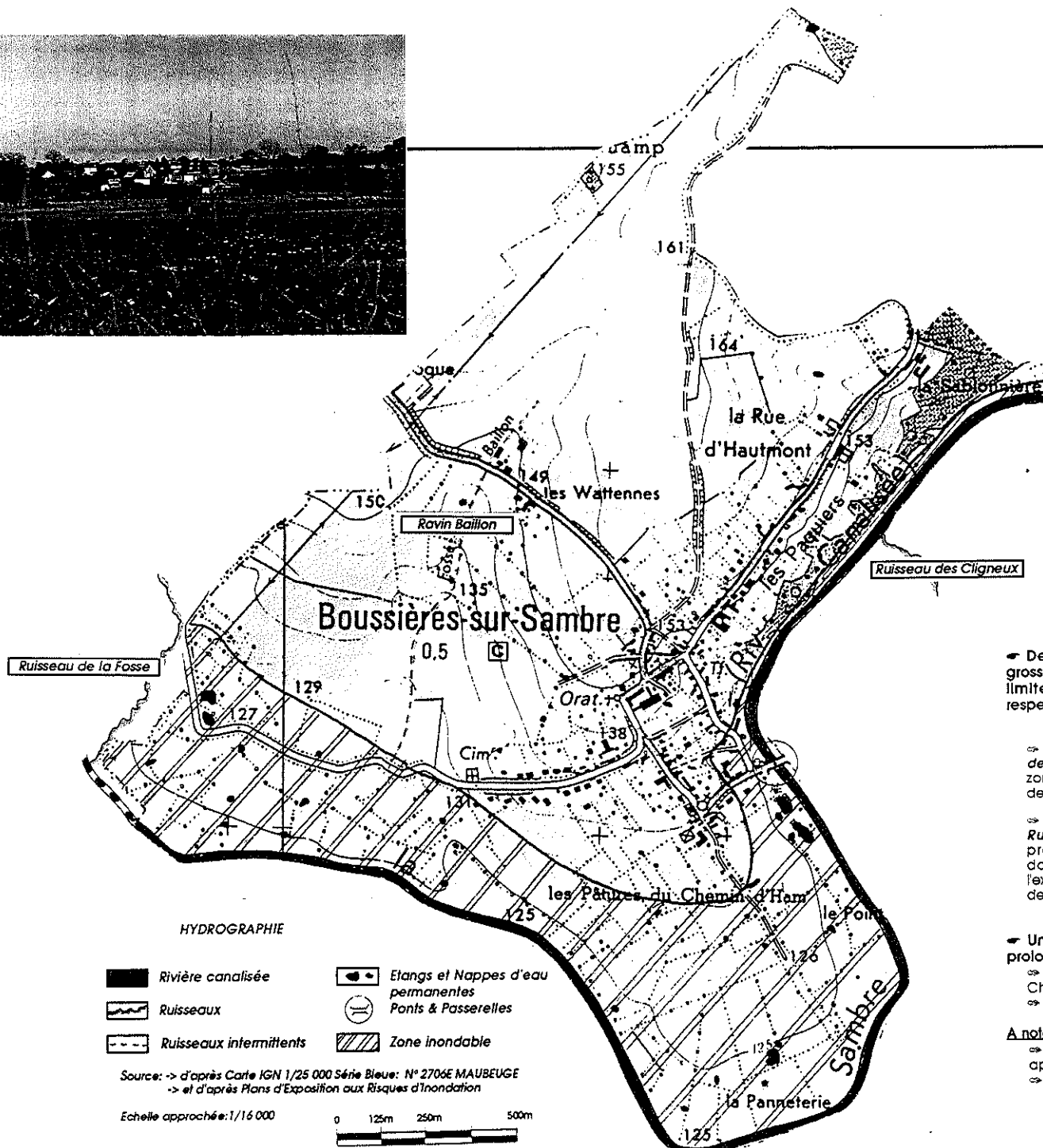
L'altitude du village, oscille ainsi entre 130 et 140 mètres pour les habitations à flanc de versant les plus basses, et 150 mètres d'altitude moyenne pour les constructions en linéaire de la *Rue d'Hautmont*.

A noter que certains secteurs villageois accusent les dénivelés par de hauts talus préservant les habitations en surplomb, ou par une adaptation du bâti à la topographie.





A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL



La Sambre, élément hydrographique majeur structurant le territoire communal, est une rivière canalisée souvent sujette à des crues importantes, inondant la plupart des secteurs d'altitude inférieure à 130 mètres.

La zone d'étalement de la Sambre, correspond géologiquement aux zones d'alluvions modernes de l'ancien lit de la rivière, zone étroite à l'Est par la présence de terrains primaires et favorisée par le large méandre en partie Sud-Ouest du territoire.

Cette zone est propice:

- > aux prairies bocagères inondables,
- > ainsi qu'à la présence de zones humides, parsemées de mares permanentes ou semi-permanentes usitées souvent pour la Sauvagine (chasse au gibier d'eau en hutte: creusement de mares, là ou la nappe affleure).

Durant de nombreuses années les crues ont conditionné les implantations villageoises, favorisant ainsi la préservation du terroir agricole.

A noter que l'importance des emprises minéralisées en fond de vallée, vouées durant de nombreuses années aux activités de la Centrale de Pont sur Sambre sur la rive opposée, constitue un facteur non négligeable dans le phénomène d'inondation:

- > augmentation du débit et de la vitesse,
- > réduction des capacités d'étalement de la rivière.

Deux petits affluents viennent grossir de leurs eaux la Sambre en limite du territoire communal, respectivement;

l'un en rive droite: Le Ruisseau des Cligneux disposant d'un large zone de confluence sur le territoire de St Rémy du Nord;

l'autre en rive gauche: le Ruisseau de la Fosse, en provenance de Vieux-Mesnil, doublant par son petit talweg l'extrémité Est de la commune avant de rejoindre la Sambre.

Une partie du plateau Nord-Ouest en pente douce vers la rivière, est invaginée par la présence du Fossé Baillon (ou Ravin Baillon).

Ce Fossé s'étire depuis la Rue de Vieux-Mesnil (RD 307) lieu-dit Les Wattennes, jusqu'aux abords du cimetière sur la Rue des Trente Pieds, avant de disparaître au contact des prairies bocagères humides du fond de vallée.

Ru intermittent, le Fossé Baillon accueille lors de fortes précipitations les eaux de ruissellement des alentours.

Il est perceptible dans le paysage par un petit cordon de végétation qui souligne une partie de son parcours sinueux.

Un seul point de franchissement de la Sambre se situe sur la D 307, dans le prolongement de la Rue de l'Eglise affichant la centralité villageoise.

Il permet à la commune de dialoguer avec sa voisine, St Rémy du Nord, et de rejoindre le Chemin de Halage sur la rive opposée.

Il fait en outre l'objet d'un projet de réfection qui doit voir le jour l'année prochaine.

A noter l'existence de part et d'autre du Pont:

d'une placette publique en bord de Sambre, traitée en espace vert elle accueille des appontements pour les bateaux de plaisance et une fontaine;

et d'un site d'ancienne décharge, plate-forme minéralisée en surplomb de la rivière.

HYDROGRAPHIE

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| Rivière canalisée | Etangs et Nappes d'eau permanentes |
| Ruisseaux | Ponts & Passerelles |
| Ruisseaux intermittents | Zone inondable |

Source: -> d'après Carte IGN 1/25 000 Série Bleue: N° 2706E MAUBEUGE
-> et d'après Plans d'Exposition aux Risques d'Inondation

Echelle approchée: 1/16 000



3 - SITES ECOLOGIQUES ET PROTECTION

➔ A l'initiative du Conseil Régional et du Ministère de l'Environnement, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique a été réalisé par des experts des disciplines concernées.

➔ Il en découle une hiérarchisation des zones naturelles suivant 3 valeurs: Internationale-Nationale, Régionale, Locale.
 ➔ L'existence de ces zones naturelles d'intérêt écologique peut constituer une contrainte ou un atout:
 -> tant par la qualité des biotopes (milieux de vie) en présence, assurant une diversité de niches écologiques.
 -> que par le cortège floristique protégé ou non, qu'elles présentent.

La classification des milieux naturels distingue 2 types de ZNIEFF:

- * ZNIEFF de type I: Secteur Biologique Remarquable, comprenant des espèces protégées par un statut légal (faune et flore);
- * ZNIEFF de type II: Grand Ensemble Naturel, qui ne dispose pas d'espèces protégées, mais qui peut receler par la diversité des biotopes en présence, des espèces rares ou menacées.

➔ Le territoire communal est concerné par les deux types de ZNIEFF.

➔ La première ZNIEFF N° 0082 de type I, intitulée Bois de la Haute Lanière, Bois Hoyaux et Bois du Fay, recouvre l'extrémité Nord du territoire entre la Rue de Vieux Mesnil et la Rue d'Hautmont sur la zone de plateau.

Il s'agit de la terminaison d'un complexe forestier et pré-forestier sur substrats variés, affichant différents gradients d'humidité et abritant notamment l'une des plantes les plus rares de la flore française.

➔ La seconde ZNIEFF de type II, N°0081 plus vaste, correspond à la basse vallée alluviale de la Sambre, abritant de nombreux milieux fragilisés: mosaïque de végétations prairiales pâturées ou non, d'hygrophilie variables;

-> abritant une multitude d'associations végétales pratiquement uniques au niveau régional,
 -> et constituant des niches écologiques favorables notamment pour l'avifaune sauvage: étape sur un couloir de migration.

Il apparaît ici important de rappeler que si les ZNIEFF sont des éléments de sensibilisation permettant la connaissance de la richesse des milieux sur un terroir donné, oublier de prendre en compte leurs existences dans un projet d'aménagement constitue une erreur manifeste au regard de la loi 76 de Protection de la Nature.

➔ Une seconde classification trouve sa concrétisation par la Directive Habitat du 21 Mai 1992 de la CEE, qui identifie des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sur des territoires appropriés à la conservation d'espèces dont l'habitat est menacé. Le stade préalable de cette classification passe par la réalisation d'une liste des sites d'importance communautaire. Une fois la liste arrêtée, ces sites classés ZSC formeront un réseau européen cohérent dénommé Natura 2000.

➔ La commune de Boussières est directement concernée par l'un de ces sites Natura 2000.



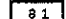
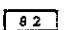
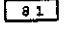
➔ En effet le site N° 036 intitulé "Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine Alluviale de la Sambre" qui recouvre une grande partie des communes riveraines de la Sambre, et englobe la totalité de la commune en se superposant aux 2 ZNIEFF, a été proposé pour faire l'objet de ce type de protection.

➔ Lorsque la Commission et les états membres se seront mis d'accord sur la liste des sites proposés, l'Etat aura alors 6 ans pour les désigner comme site Natura 2000 et s'engagera à les maintenir dans un état de conservation favorable: prise en compte dans les documents d'urbanisme, les avis administratifs, dans l'application des lois, codes ou chartes existantes, mise en place d'actions contractuelles en faveur de l'environnement, sauvegarde et protection de certains milieux ou espèces...

➔ L'interaction des ZNIEFF offre une diversité de paysages et de milieux, propice à assurer de nombreux échanges et relations entre les écosystèmes, et à accroître la bio-diversité. A noter que de nombreuses espèces rares ou protégées inventoriées en flore et en faune sont directement dépendantes de la pérennité des milieux naturels souvent fragiles.

Site Natura 200 N° 36
 Forêts de Mormal, Bois l'Evêque,
 Bois de la Lanière
 et Plaine Alluviale de la Sambre

SITES ECOLOGIQUES

-  Limites de ZNIEFF
-  Site Natura 2000
-  N° & Intitulé de Zone
-  Bois de la Haute Lanière
Bois Hoyaux et Bois du Fay
-  Plaine alluviale de la Sambre
en amont de Bachant

Source: -> d'après assemblage des planches cadastrales
 -> et informations Ministère de l'Environnement /ZNIEFF

Echelle 1/16 000





4 - MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

Le principe de dichotomie du territoire issu des lignes de force du site, se retrouve aussi dans les modalités d'occupation des sols.

« La partie Nord du territoire communal, caractérisée par le plateau en pente douce, est vouée aux activités agricoles, génératrices d'un paysage de champs ouverts, où s'alternent les cultures sarclées de maïs, de colza, ou encore de betteraves, dans une mosaïque de couleurs. Seules quelques punctuations boisées le long des voiries ou du Ravin Baillon apportent une diversité et constituent des éléments de repères dans ce paysage d'openfields.

« Le reste du territoire accusant plus fortement le dénivelé vers le fond de vallée affiche par contre une multitude faclès:

⇒ Sur le haut du versant et le long des axes, l'urbanisation villageoise et ces extensions marquent la transition entre les champs de cultures sarclées et les prairies bocagères dont le maillage recouvre la majorité des secteurs du fond de vallée.

⇒ Quelques unes d'entre elles ont servi au creusement de mares, d'autres s'apparentent à de réelles zones humides; c'est notamment le cas le long de la Sambre à proximité de l'ancienne décharge, ou en limite Ouest du territoire à proximité du Ruisseau de la Fosse.

⇒ Le bocage herbager dispose d'un parcellaire relativement lâche, et de linéaires de haies tantôt composés de haies bocagères basses, tantôt de haies vives (haies libres avec grande diversité d'essences: charmes, chênes, prunelliers, aubépines...), ou encore d'alignements en têtards façonnés à partir de charmes ou de saules.

⇒ Au contact des berges de la Sambre les prairies inondables laissent la place à une végétation riveraine naturelle qui tend à se développer en linéaire ou en bosquets, et qui souligne çà et là le tracé de la rivière.

⇒ Sur la partie la plus abrupt du versant, en partie Est de la commune, la végétation naturelle en voie de recolonisation (taillis forestier) se marie avec les punctuations boisées des berges pour former un continuum écologique reliant en limite communale les boisements forestiers du Bois du Fay.

« Si les labours occupent essentiellement le Nord et le Nord-Ouest du territoire, ondulant suivant le relief, ils ont de plus en plus tendance à concurrencer les zones bocagères.

⇒ Durant les dernières décennies, les prairies bocagères enveloppaient encore l'urbanisation villageoise, focalisée en partie Ouest de la commune, et s'étaient plus largement au Nord, notamment au delà de la Rue des Trente Pieds.

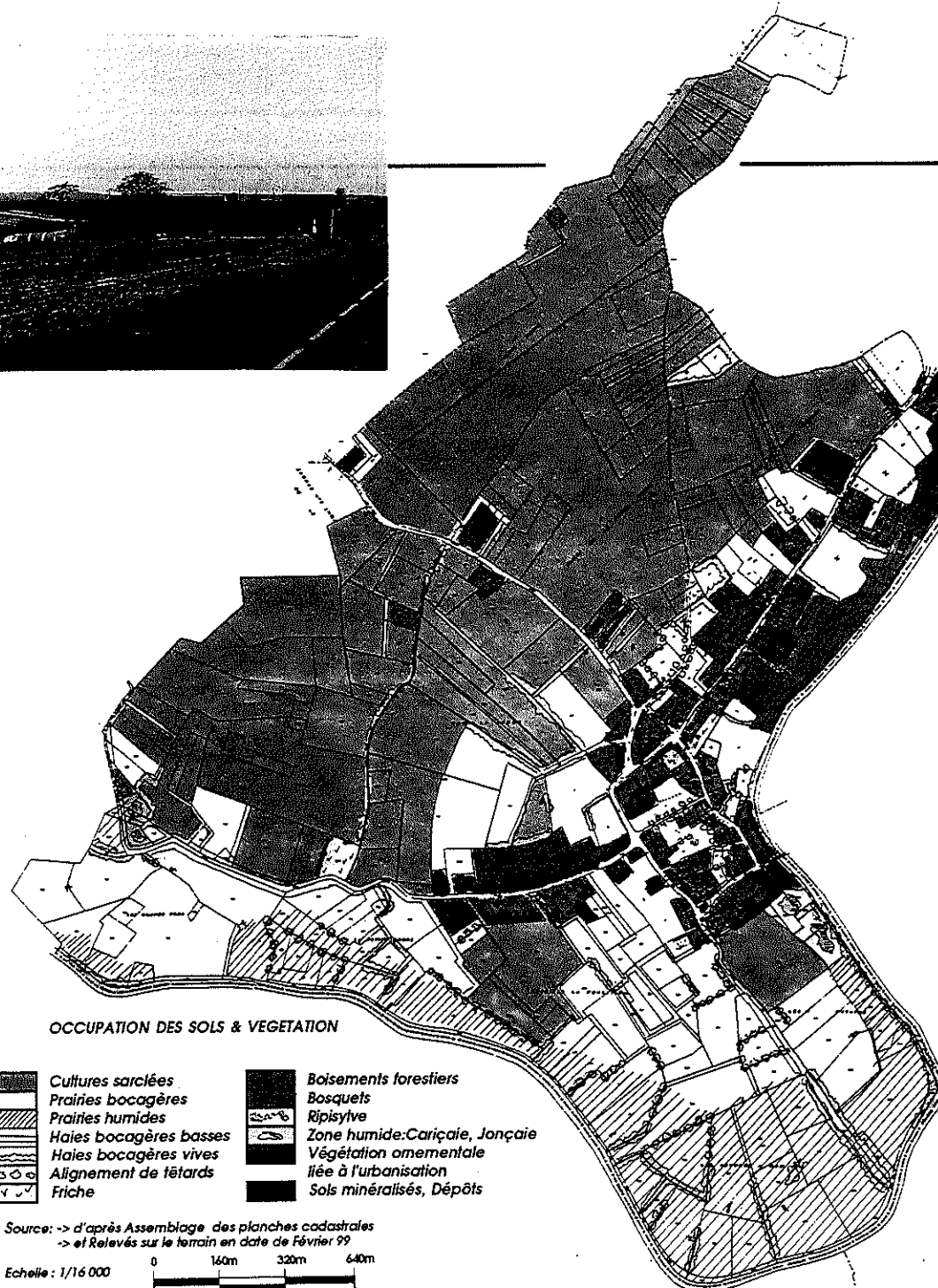
⇒ Leur régression est à attribuer tant aux excroissances villageoises le long des axes, qu'au grignotage progressif par les cultures. Par endroits des cultures apparaissent même dans le fond de vallée humide sur de grandes surfaces, faisant disparaître le maillage des haies.

« Il perdure néanmoins dans le village en interstice du parcellaire urbanisé quelques poches de bocage, notamment:

- > entre les entités villageoises, au contact de sièges d'exploitations imposants,
- > le long des ruelles du noyau villageois,
- > ou encore circonscrites entre le Chemin de la Sablonnière et la Rue d'Hautmont, ou entre celle-ci et les taillis forestiers du versant abrupt.

« Au plus près des habitations villageoises, les jardins privatifs jouxtent prairies ou cultures. Certains d'entre eux affichent un degré de ruralité important, d'autres plus ornementaux se dissocient très nettement du contexte environnant.

A noter par ailleurs la présence du Végétal Public essentiellement ornemental sur certains espaces emblématiques: abords de l'Eglise et de la Mairie, abords d'une chapelle, d'un calvaire ou d'intersections, placette publique en bord de Sambre, ou encore en alignement le long de la Rue de l'Eglise, ou en stabilisation des talus.

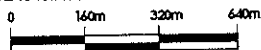


OCCUPATION DES SOLS & VEGETATION

	Cultures sarclées		Boisements forestiers
	Prairies bocagères		Bosquets
	Prairies humides		Ripisylve
	Haies bocagères basses		Zone humide: Cariçaie, Jonçaie
	Haies bocagères vives		Végétation ornementale liée à l'urbanisation
	Alignement de têtards		Sols minéralisés, Dépôts
	Friche		

Source: -> d'après Assemblage des planches cadastrales
-> et Relevés sur le terrain en date de Février 99

Echelle: 1/16 000



5 - PATRIMOINE ET POTENTIALITES TOURISTIQUES

La diversité du terroir de Boussières et la morphologie particulière du site villageois auxquels s'ajoutent les richesses d'un patrimoine naturel et paysager, sont des atouts indéniables pour favoriser le développement d'un tourisme vert.

La commune bénéficie en outre:

- ⇒ d'éléments patrimoniaux intéressants avec notamment:
 - > des traces archéologiques d'un aqueduc Gallo-Romain s'étirant de Flouris à Bavay, et qui traversait du Nord-Ouest au Sud-Est le territoire, dans l'axe de la Rue de l'Eglise et de son prolongement Chemin de Ham;
 - > des éléments architecturaux intéressants dans le bâti ancien.
- ⇒ et des édifices et lieux cultuels:
 - l'Eglise de 1727 dédiée à St Marcel dévastée durant la révolution puis restaurée en 1793.
 - les chapelles et potables qui ponctuent les croisées de chemins ou les porches de ferme.
 - ou encore le calvaire en entrée Nord du territoire.

⇒ de l'existence de ruelles et de sentiers pittoresques, qui assurent avec les deux départementales une découverte contrastée du territoire;

⇒ mais aussi de supports touristiques intéressants:

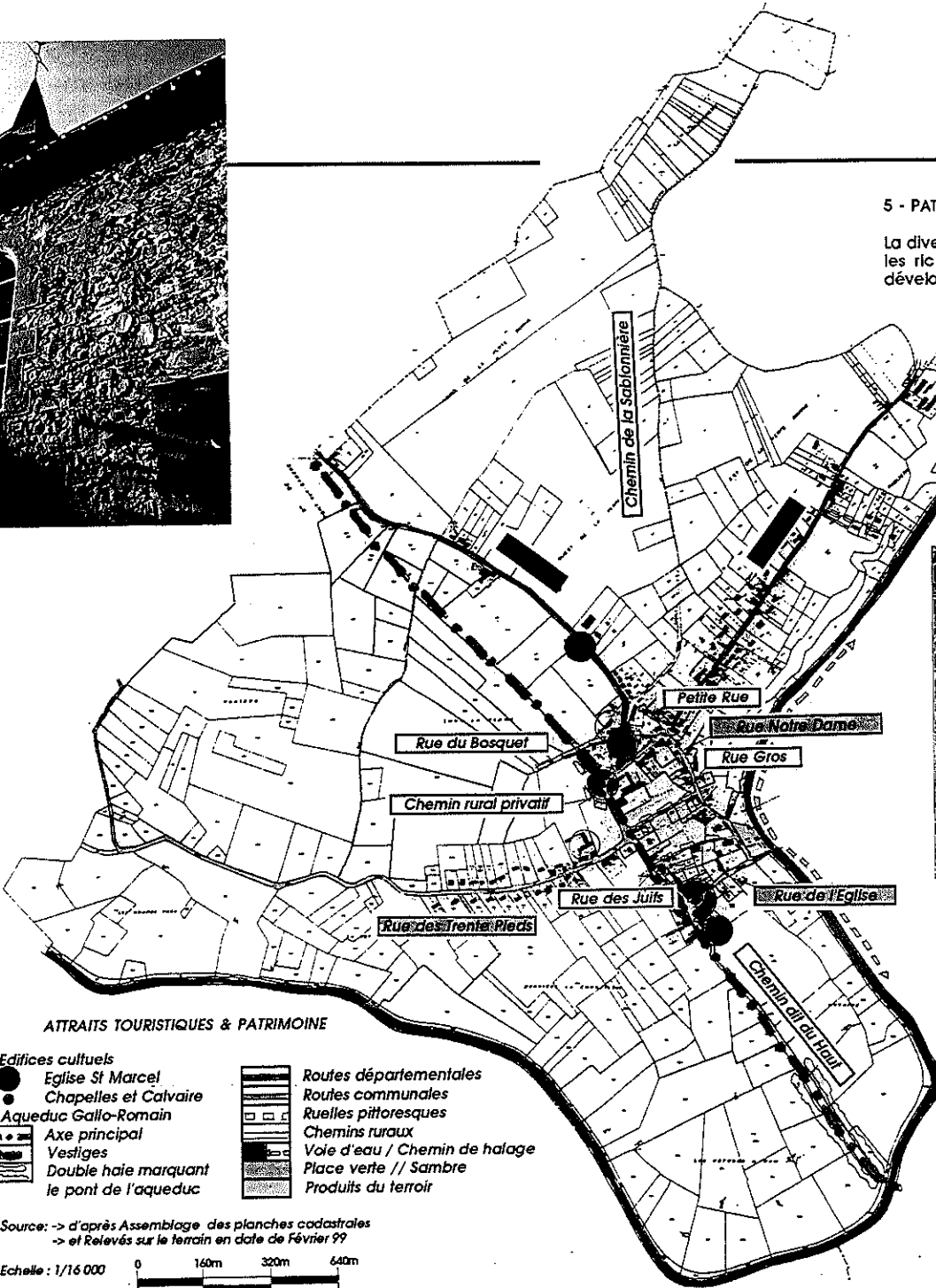
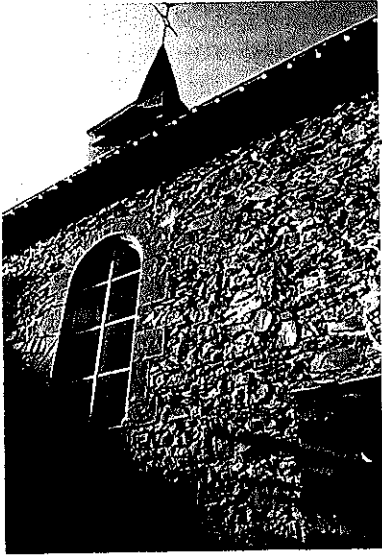
- > placette publique en bord de Sambre, accueillant les plaisanciers de passage,
- > proximité du halage permettant d'envisager une boucle de randonnée en maillage avec les ruelles et les chemins ruraux du territoire,
- > promenade équestre, élevage de chevaux de trait du Nord, faire valoir de l'économie rurale traditionnelle.

A noter que les vestiges de l'Aqueduc qui subsistent sont visibles:

- > entre la Rue de l'Eglise et la Rue du Bosquet le long d'un chemin privatif: mur de section trapézoïdale dépouillé de son parement (Cf photographie ci-dessous)
- > ou entre le chemin de Ham et la Sambre: parcellaire étroit bordé d'une double haie qui délimitait la zone où se trouvait le pont de l'aqueduc (Parcellaire de 15 pieds de large, libre d'emprise et de construction, imposé par les règlements romains le long des aqueducs aériens.)



Ces éléments attractifs mais à ce jour peu valorisés, pourraient aisément être enrichis par une démarche de promotion touristique complétée par quelques aménagements peu onéreux et simples dans l'esprit de préservation et de valorisation du "patrimoine" sous toutes ses formes.



ATTRAITES TOURISTIQUES & PATRIMOINE

- | | | |
|---|-------------------------|---------------------------------|
| ● Edifices culturels | ● Eglise St Marcel | ▬ Routes départementales |
| ● Chapelles et Calvaire | ▬ Routes communales | ▬ Ruelles pittoresques |
| ▬ Aqueduc Gallo-Romain | ▬ Chemins ruraux | ▬ Voie d'eau / Chemin de halage |
| ▬ Axe principal | ▬ Place verte // Sambre | ▬ Produits du terroir |
| ▬ Vestiges | | |
| ▬ Double haie marquant le pont de l'aqueduc | | |

Source: -> d'après Assemblage des planches cadastrales
-> et Relevés sur le terrain en date de Février 99

Echelle: 1/16 000
0 160m 320m 640m

A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

*étude
étude Barton
Lemoine*

6 - LE CONTEXTE PAYSAGER

↳ Boussières bénéficie d'une position privilégiée à l'interface de 2 Grands Paysages répertoriés dans l'inventaire des paysages réalisés par le CAUE pour la Politique Trame Verte du Département, respectivement: le Hainaut Vallon et la Vallée de la Sambre.

↳ Boussières s'inscrit dans la Sambre Industrielle et participe pour partie à deux Entités Paysagère :

- > Les Méandres de la Sambre, entité paysagère correspondant à la large vallée ouverte, où l'urbanisation reste localisée, entourée d'espaces naturels ou agricoles;
- > et l'Entité du Coteau de Mormal qui correspond à un secteur de lisière situé entre la forêt et la vallée, et où le paysage passe de l'intimité du bocage à l'ouverture de la vallée.

⇒ Cette double appartenance se traduit sur la commune par une diversité et une qualité paysagère et naturelle, reconnue aussi au travers de l'inventaire des ZNIEFF qui recouvrent la majeure partie du territoire.

⇒ Nous avons vu précédemment lors de l'approche de l'occupation des sols, que la commune dispose d'un territoire agricole important où se combinent les cultures sarclées et les prairies bocagères ou humides.

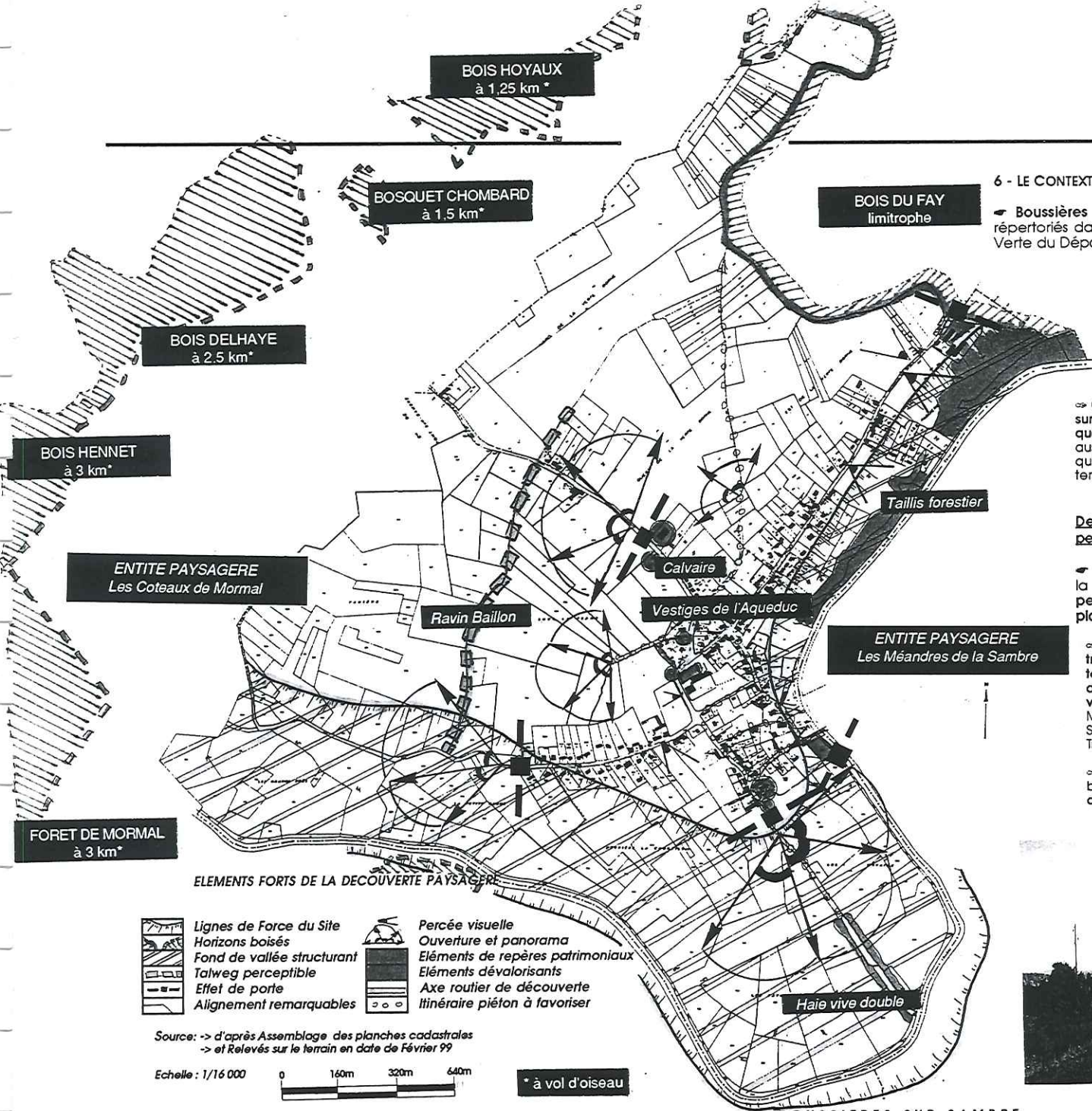
De nombreux éléments complètent le "cachet" du site et participent à la perception paysagère du territoire.

↳ L'implantation et la configuration du village sur un "éperon" en surplomb de la Sambre et les lignes de force du site, assurent de nombreux effets de perspectives et une grande diversité de points de vue sur la vallée ou le plateau Nord.

⇒ Le long des axes et chemins, les transitions entre le village et le terroir s'effectuent brusquement, par des effets de porte ouvrant de vastes panoramas: Rue de Vieux Mesnil, Rue de Ham, Chemin de la Sablonnière, Rue du Bosquet, Rue des Trente Pieds...

⇒ Vers le fond de vallée les perspectives dépassent largement le cadre de la commune. Il permet d'embrasser du regard la rive opposée et son versant, focalisant parfois sur des éléments de repère forts: Centrale de Pont sur Sambre, Versant boisé, Ferme en surplomb...

⇒ Le long de la Rue d'Hautmont les percées visuelles ménagées par l'aération du bâti et la présence de prairies en pente vers la rivière constituent des points privilégiés dans la découverte paysagère (Cf Photographie ci-dessous).



ELEMENTS FORTS DE LA DECOUVERTE PAYSAGERE

- | | | | |
|--|----------------------------|--|----------------------------------|
| | Lignes de Force du Site | | Percée visuelle |
| | Horizons boisés | | Ouverture et panorama |
| | Fond de vallée structurant | | Eléments de repères patrimoniaux |
| | Talweg perceptible | | Eléments dévalorisants |
| | Effet de porte | | Axe routier de découverte |
| | Alignement remarquables | | Itinéraire piéton à favoriser |

Source: -> d'après Assemblage des planches cadastrales et Relevés sur le terrain en date de Février 99

Echelle: 1/16 000
0 160m 320m 640m

* à vol d'oiseau

Rue de Vieux-Mesnil: Panorama sur la Plateau Nord d'Openfields refermé par l'Horizon Boisé



L'entreprise industrielle Rue de Vieux-Mesnil, implantée en limite du village, est nettement perceptible dans le paysage d'openfields.



Le maillage de haies bocagères en fond de vallée et notamment des alignements de têtards, constitue la principale source de linéaires arbustifs ou arborescents.

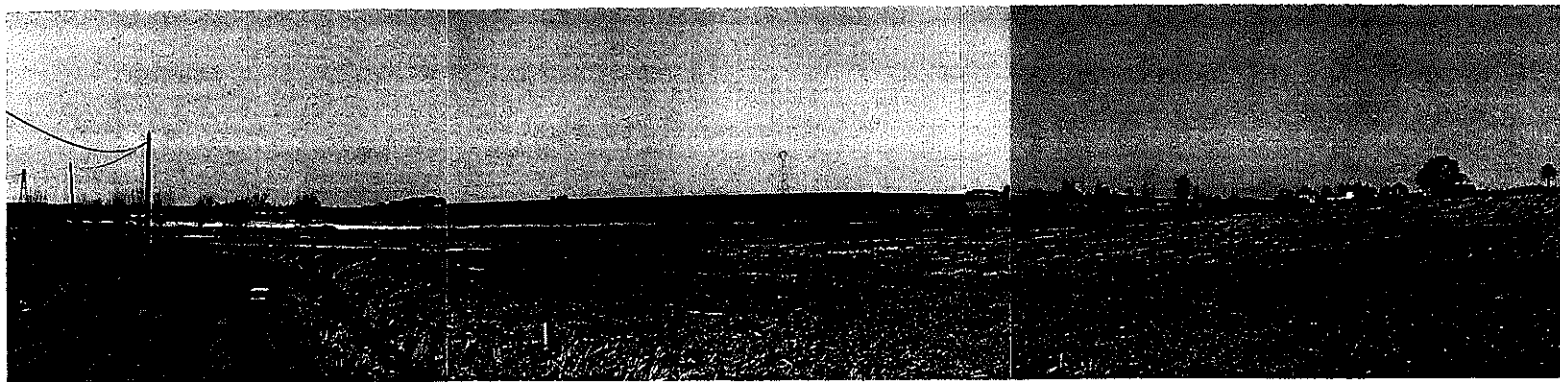
- ⇒ Le type de haies, les hauteurs et volumes dégagent ou referment les vues, ordonnant l'espace.
- ⇒ Certaines haies affichent une réelle valeur patrimoniale: alignements têtards le long des ruelles et chemins, double haie soulignant l'ancien aqueduc...

Un large horizon boisé semble refermer le paysage Nord et Ouest de la commune.

- ⇒ Cet horizon est constitué par la juxtaposition de petits boisements et bosquets à une distance moyenne de 2 km des limites territoriales, qui s'apparentent à un boisement continu décrivant un demi-cercle du Nord-Est au Sud-Ouest jusqu'à rejoindre la Forêt de Mormal, et dont le premier maillon serait le Bois du Fay limitrophe.
- ⇒ Cette ligne boisée des horizons intimise le paysage tout en valorisant la perception des terroirs s'inscrivant entre le village, la vallée et cette limite. Le moindre élément bâti ou boisé (Ravin Baillon) se découpe nettement sur le plateau qui ondule au gré du relief. Ainsi l'activité industrielle implantée en entrée Nord de la commune, le long de la Rue de Vieux-Mesnil est perceptible à plusieurs kilomètres de là, tandis que le calvaire qui lui fait face constitue un réel point de repère.

Ces différentes caractéristiques morphologiques conjuguées aux pratiques agricoles, offrent une richesse paysagère sur un territoire contrasté irrigué par les routes et chemins ruraux qui permettent de l'appréhender.

Panorama depuis l'extrémité de la Rue des Trente Pieds sur la partie Ouest et Nord-Ouest du territoire: Zone de transition paysagère entre les cultures et le bocage du fond de vallée.



On aperçoit le Ravin Baillon se dessinant dans le plateau, et en angle droit de la photographie les quelques habitations en linéaire de la Rue de Vieux-Mesnil, lieu-dit Les Wattennes.

trouver à auto-mat (module paysage)

A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

7 - LES UNITES PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire communal peut être décomposé en 6 unités paysagères distinctes. Ce découpage s'appuie tant sur les éléments relatifs à l'environnement naturel et paysager que sur les caractéristiques du terroir, du village et de ses extensions.

Chaque unité paysagère affiche ses spécificités propres et ses limites sur ou hors du territoire.

Ont ainsi été identifiées:

□ L'unité paysagère de la "Plaine céréalière"

- ⇒ Elle correspond à la portion du territoire vouée aux activités agricoles en plateau Nord et Nord-Ouest, paysage ouvert au sein duquel tout élément urbanisé ou boisé prend de l'importance.
- ⇒ Cette unité se poursuit sur les communes voisines jusqu'à atteindre l'horizon boisé.

□ Le bocage herbager

⇒ Situés en transition de la zone du plateau et de la vallée humide, les secteurs bocagers encerclent en grande partie les entités villageoises et sont le plus sujets au grignotage progressif.

⇒ Cette unité paysagère offre une grande diversité de points de vues et de panoramas, issue des contraintes topographiques, et affiche de nombreux contrastes par son rôle d'interface.

□ La Plaine alluviale de la Sambre

⇒ S'étirant le long du large méandre de la rivière, les prairies inondables accueillant çà et là de petites zones humides, jouent un rôle de régulateur hydraulique en cas de crues, assurent la protection de la nappe phréatique et constituent un milieu de vie propice à certaines espèces végétales ou animales rares ou menacées.

⇒ Le paysage ouvert est par endroits ordonné par les haies bocagères ou les alignements de têtards, qui vont à la rencontre de la végétation naturelle riveraine de la Sambre (jonçaille, cariçaie, ripisylve...).

⇒ Cette unité paysagère, la plus fragile, est menacée par les activités humaines: assèchement des prairies, apparition de labours, disparition du maillage creusement d'étangs pour la chasse, disparition ou appropriation privative des accès et cheminements...

En complément des unités paysagères naturelles et semi-naturelles, différentes entités urbanisées ont été identifiées et dissociées suivant qu'elles participent du centre village en promontoire de la Sambre ou qu'elles en constituent des extensions linéaires.

Dans le chapitre suivant nous nous attachons à présenter plus finement le village et ses entités: caractéristiques et capacités évolutives.

□ Boisement et Taillis forestier

⇒ Cette unité correspond aux secteurs en taillis forestiers se déclinant sur le versant Nord-Est abrupt de la Sambre. Elle constitue au contact du bocage ensermant les entités villageoises, une interface naturelle entre la rivière et les boisements forestiers d'Hautmont, en soulignant le dénivelé topographique.

⇒ Elle se présente depuis St Rémy du Nord comme le fond de scène naturel de la vallée et de sa zone de confluence avec le Ruisseau des Cligneux.

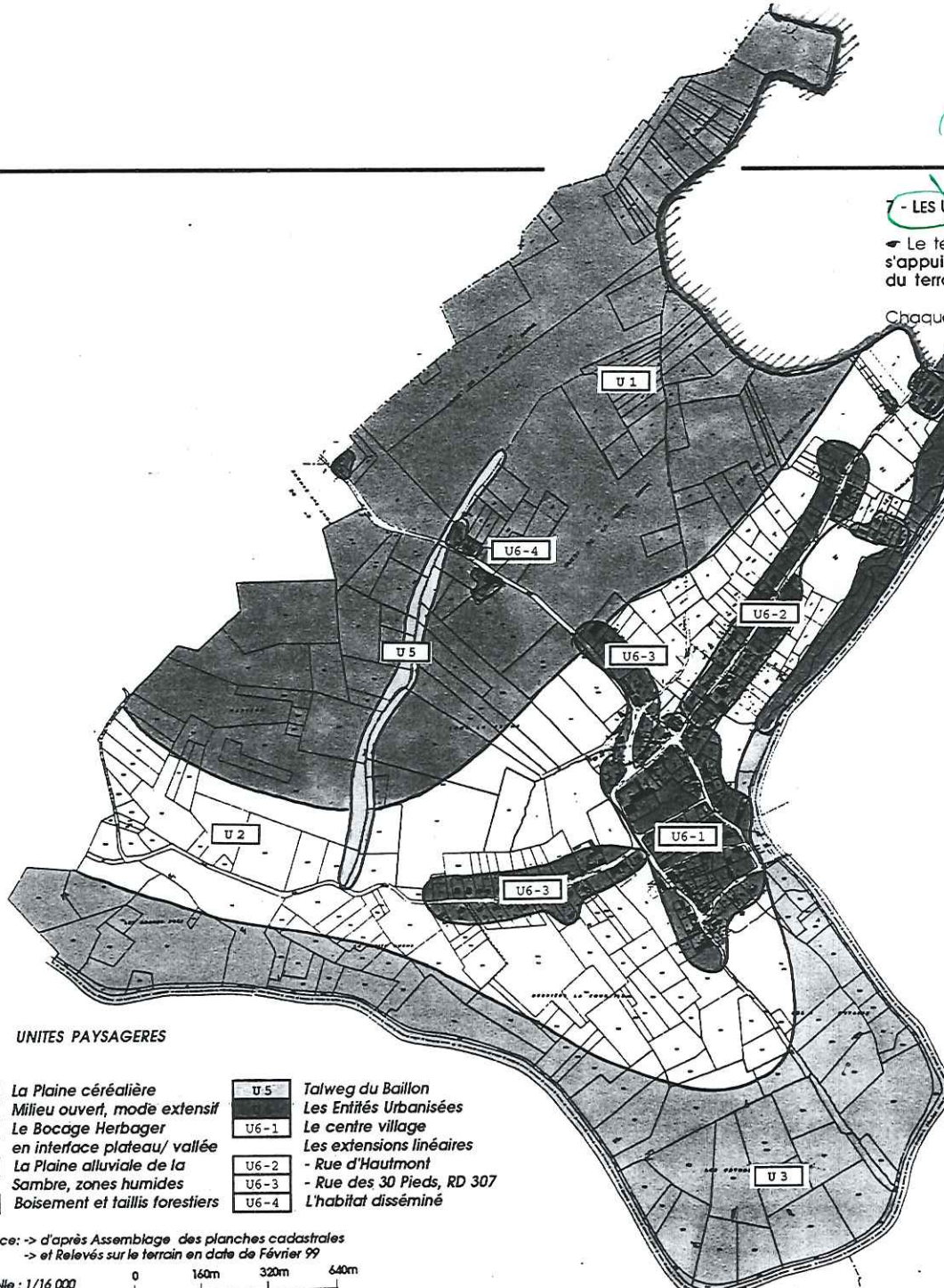
⇒ Toutefois l'épaisseur de ce cordon boisé peut à terme entraîner la disparition de quelques unes des plus belles perspectives sur la vallée depuis la Rue d'Hautmont.

⇒ A noter en outre son intérêt écologique, et les possibilités de promenade qu'elle sous-tend par sa proximité avec les autres unités paysagères.

□ Le Ravin Baillon

⇒ Ce petit talweg inscrit entre le plateau Nord en pente douce et le bocage à l'Ouest du village constitue une unité paysagère très particulière qui semble unifier le parcellaire compris entre la Rue de Vieux-Mesnil à la Rue des Trente Pieds.

⇒ Toutefois cette unité s'avère de moins en moins perceptible par la disparition de la végétation le long du ruisseau intermittent. Elle pourrait par contre être un support intéressant pour la création d'un itinéraire de randonnée.

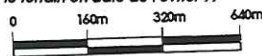


UNITES PAYSAGERES

U1	La Plaine céréalière Milieu ouvert, mode extensif	U5	Talweg du Baillon Les Entités Urbanisées
U2	Le Bocage Herbager en interface plateau/ vallée	U6-1	Le centre village Les extensions linéaires
U3	La Plaine alluviale de la Sambre, zones humides	U6-2	- Rue d'Hautmont
U4	Boisement et taillis forestiers	U6-3	- Rue des 30 Pieds, RD 307
		U6-4	L'habitat disséminé

Source: -> d'après Assemblage des planches cadastrales
-> et Relevés sur le terrain en date de Février 99

Echelle: 1/16 000



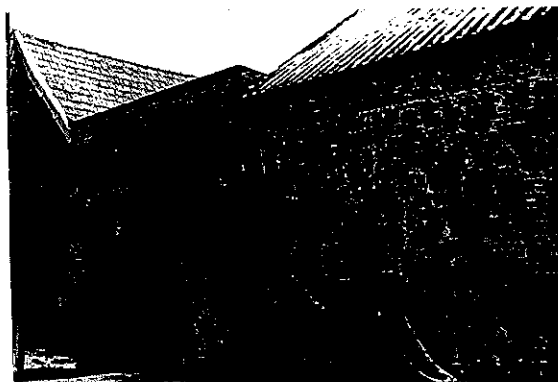
Fermette traditionnelle jouxtant l'Eglise



Très belle ferme en entrée Nord du centre villageois, Rue Alfred Cren

Ci-contre:
Grange accolée au Volume
Habitable, Bâti rural traditionnel

Ci-dessous: Porche d'entrée et Mur d'Enceinte
de la Ferme Rue Alfred Cren



1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BATI

- ↪ La majorité du village et de ses extensions est caractérisée par :
 - > un patrimoine bâti ancien à connotation rurale, fermes et maisons traditionnelles, influencé par le développement industriel,
 - > l'apparition d'habitat à caractère industriel durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle,
 - > et complété par de nouvelles typologies plus contemporaines.

- ↪ Le bâti rural traditionnel de belle facture est constitué soit par des fermettes (R+c) soit par longs corps de fermes (R+1+c) implantés:
 - > parallèlement ou perpendiculairement aux axes, au contact de la voie;
 - > ou organisés sur une cour fermée pour les plus gros sièges d'exploitation disposant d'étables et de granges.

Les grosses fermes ponctuent la croisée des chemins, et disposent de murs d'enceinte imposants avec des effets de porche intéressants, parfois agrémentés d'édicules religieux.

- ↪ Les matériaux traditionnels employés sont la pierre en moellon ou la pierre de taille pour certains encadrements, et la brique. Généralement les façades sont composites, affichant l'usage du moellon en soubassement.

↪ La plupart des granges et corps de ferme distribués ou accolés au volume habitable sont réalisés en brique et en bois (proximité de la Forêt de Mormat).

↪ Parfois la topographie entraîne une adaptation des volumes bâtis ou la réalisation d'embranchements.

- ↪ Les typologies issue de l'ère industrielle depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle, sont majoritaires dans le village et ses extensions.

↪ Très variées elles respectent peu l'architecture traditionnelle rurale, et affichent la généralisation de la brique.

↪ Le module le plus fréquent est la maison jumelée ou le petit coron en alignement de la rue ou sur courée, implanté sur un étroit parcellaire avec ou sans jardin d'accueil.

↪ Si la réhabilitation du bâti rural traditionnel est fréquente, l'habitat à caractère industriel intéresse dans une moindre mesure, et de nombreuses habitations dans le centre villageois réparties essentiellement en deux secteurs:

- > le long de la Rue Alfred Cren
- > et le long de la Rue Notre Dame,

nécessitent une réhabilitation ou une restructuration complète.

- ↪ Les éléments bâtis contemporains fréquents dans les excroissances, restent relativement rares dans le village.

↪ Ils traduisent l'évolution de la société, avec des implantations en isolé, en recul de l'alignement, sur un parcellaire plus large ménageant le plus souvent en premier plan de la voie des jardins ornementaux.

↪ A noter l'apparition dans les dernières décennies de hangars peu valorisants dans les principaux sièges d'exploitation agricoles.

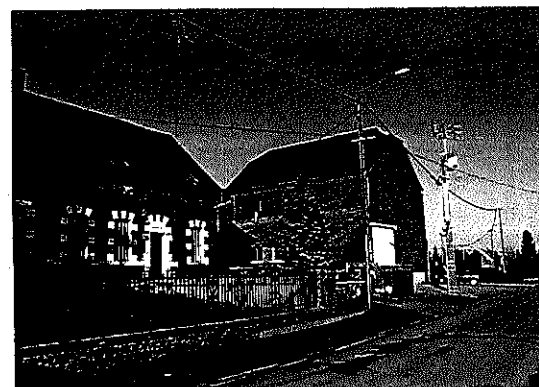


Intersection Rue d'Hautmont/ Rue Alfred Cren/ Rue Notre Dame
Démarrage du Tour de Ville



Ci-dessus: Bâti Rural traditionnel Rue Notre Dame
Implantation perpendiculaire à la voie.

Ci-contre: Ponctuation de la Rue des
Trente Pieds par un imposant siège
d'exploitation agricole



2 - MORPHOLOGIE ET ORGANISATION VILLAGEOISE

◀ L'organisation de la trame urbaine s'effectue majoritairement en linéaire et en intersection du réseau viarie, dépendant de la topographie.

Elle se caractérise par:

- > un centre villageois organisé le long d'un tour de ville rectangulaire formé par les Rues de l'Eglise, de Notre Dame et Alfred Cren, et ponctué par de grosses exploitations agricoles;
- > et des extensions villageoises en linéaire des axes de communication importants: Rue d'Hautmont vers l'Est (lien historique), Rue de Vieux-Mesnil vers le Nord, et Rue des Trente Pieds vers l'Ouest.

◀ Le site originel du village est implanté sur le versant Nord-Est de la Sambre, à l'abri des inondations de la Sambre autour de la Rue de l'Eglise, et en linéaire de la Rue Notre Dame.

⇒ Un jeu de ruelles perpendiculaires permet de relier les deux rues, unifiées par la première ébauche du Tour de Ville: Rue de l'Eglise et Rue Alfred Cren, se greffant sur les principales voies de communication.

⇒ L'habitat ancien traditionnel rural perdure encore de nos jours dans ces rues par quelques éléments représentatifs.

◀ Le centre villageois s'est développé durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème}, influencé par l'essor industriel de la vallée de la Sambre.

⇒ Ce développement s'est effectué à partir des deux noyaux, en linéaire des axes dont l'orientation suit celle de la vallée ou lui est perpendiculaire, renforçant l'ébauche rectangulaire du Tour de Ville et la "bicéphale" villageoise.

⇒ Dans un premier temps le développement s'est effectué au contact direct de l'Eglise et dans l'axe du pont, mais l'étroitesse du site et la présence hydrographique au Sud, ont contribué très vite à générer un développement linéaire vers le Nord, jusqu'à rejoindre

-> pour la Rue de l'Eglise: la Rue des Trente Pieds et la Rue de Vieux-Mesnil,

-> et pour la Rue Notre Dame: les deux principaux axes de communication Rue d'Hautmont et Rue de Vieux-Mesnil par l'intermédiaire de la Rue Alfred Cren.

A noter que l'étroitesse du site à l'ouest du versant est en partie responsable de la minimisation des espaces publics centraux.

◀ Les intersections et croisées de chemins étant ponctuées de vastes sièges d'exploitation agricoles, le parcellaire appartenant a souvent conservé son statut agricole,

-> ne lâchant pas prise face au développement de l'urbanisation,

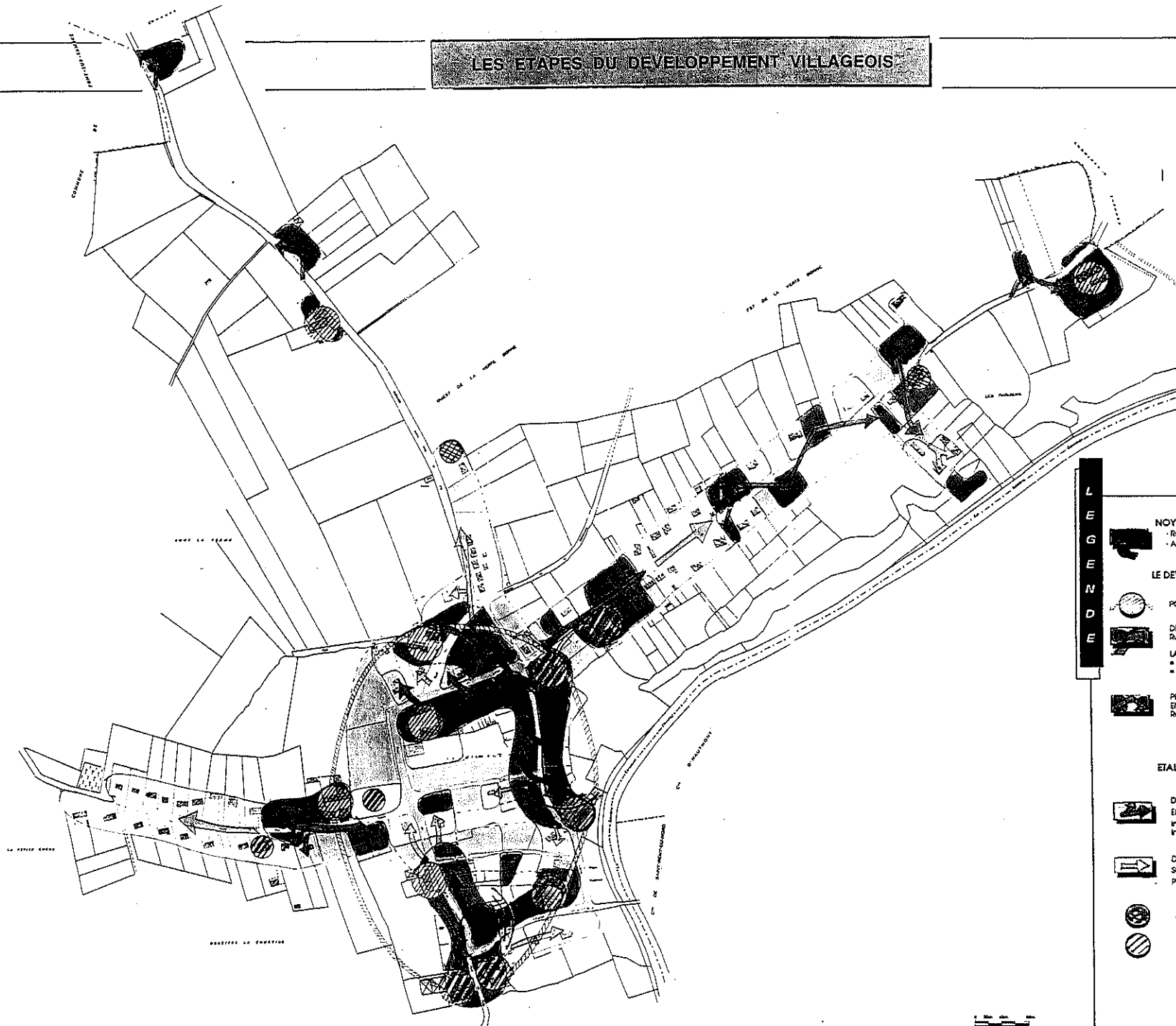
-> et laissant encore aujourd'hui des poches bocagères dans le centre villageois, qui rendent parfois difficile son interprétation.

Ces poches bocagères constituent:

-> le poumon vert du village, irrigué par les ruelles piétonnes,

-> et sont autant d'opportunités foncières à saisir lors de leur déprise agricole.

LES ETAPES DU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS



LE G E N D E

- NOYAU ORIGINAL AUTOUR DE L'EGLISE EN SURPLOMB DE LA RIVIERE**
 - Rue de l'Eglise, Rue Notre Dame
 - Amorce de la configuration Tour au village, avec Venettes
- LE DEVELOPPEMENT DU NOYAU ORIGINAL LE LONG DES AXES: 19ème**
 - PONCTUATION DU TOUR DE VILLAGE ET CROISEE DES CHEMINS PAR LES FERMES
 - DEVELOPPEMENT LINEAIRE EN CONTINUTE DU NOYAU
 - Rue de l'Eglise vers le Nord, Rue Notre Dame
 - LA LOGIQUE VILLAGEOISE BLOQUEE PAR LA RIVIERE
 - => CONSÉQUENCE: L'ETALEMENT DU VILLAGE
 - => DES ESPACES PUBLICS INEXISTANTS SAUF AU CONTACT DE LA VALLEE
 - PREMIERS DEVELOPPEMENTS SUR LES GRANDS AXES DE COMMUNICATION
 - EN DISCONTINUTE, COUPLES AUX PONTEAUX PAR LES FERMES
 - Rue d'Hautmont, Rue des Trente Pieces, Rue Vieux Mesnil
- LE DEVELOPPEMENT CONTEMPORAIN**
ETALEMENT, DISCONTINUTE OU RENFORCEMENT DU TISSU VILLAGEOIS
 - DEVELOPPEMENT DES ANNEES 50 A L'ACCROCHE DU TISSU 19ème.
 - EN INTERSTICE ET AU CONTACT DES INTERSECTION MAJEURES
 - Intersection: Rue Notre Dame / Rue d'Hautmont / Rue de l'Eglise
 - Intersection: Rue de l'Eglise / Rue des Trente Pieces
 - DEVELOPPEMENT DES ANNES 70 A NOS JOURS. REMPLISSAGE COEUR DU VILLAGE
 - SUIVANT OPPORTUNITES FONCIERES, DISCONTINUTE ET ETALEMENT SUR LES AXES
 - PAVILLONNAIRE ISOLE OU FORMATION D'ECARTS
 - APPARITION DE POLARITES ECONOMIQUES HORS DE LA TACHE VILLAGEOISE
 - EQUIPEMENTS RECENTS DANS LA CONTINUTE CONCENTRIQUE DU VILLAGE
 - OPPORTUNITES FONCIERES



Ci-contre: Habitat à caractère industriel Secteur déstructuré Rue Notre Dame

Excroissances et Ecartis villageois le long de la Rue d'Hautmont



Le Garage Rue d'Hautmont ponctuant l'Entrée de Ville



Pavillonnaires contemporains Rue des Trente Pieds



En parallèle de ce développement à partir des noyaux anciens, un certain nombre d'excroissances dès le 19^{ème} siècle ont vu le jour, notamment le long des deux départementales, au delà de leur contact avec le centre villageois.

La relation privilégiée entretenue durant des siècles entre Boussières et la ville d'Hautmont (dont elle s'est affranchie durant la révolution) a contribué à favoriser la constitution d'écarts le long de cet axe, et ce jusqu'en limite communale.

Le développement villageois contemporain s'est effectué suivant deux logiques.

La première datant des années 50 aux années 70, a permis de renforcer le tissu du centre villageois par un développement en interstice et à l'accroche des tissus du 19^{ème}, au contact des intersections majeures:

- > Rue de l'Eglise/ Rue des Trente Pieds,
- > Rue Notre Dame/ Rue d'Hautmont,
- > Rue Alfred Cren /Rue de Vieux-Mesnil.

La seconde logique depuis les années 70 à nos jours a par contre contribué:

- > à renforcer les excroissances existantes, englobant les écartis et formant des linéaires villageois ininterrompus le long des axes,
- > ou à en créer de nouvelles: Rue des Trente Pieds jusqu'au Cimetière, Rue de Vieux-Mesnil au delà du Chemin de la Sablonnière;

générant ainsi un étalement villageois continu ou discontinu, avec formations d'écarts plus ou moins marqués.

A noter toutefois l'apparition récente de pavillonnaires contemporains dans le coeur du centre villageois le long des ruelles, au plus près de la vallée Rue de l'Eglise, ou sur les principaux carrefours.

Complémentaire à ces développements récents:

- des polarités économiques ou artisanales et industrielles apparaissent hors de la tâche villageoise: Garage Rue d'Hautmont, activité industrielle Rue de Vieux-Mesnil, Ateliers Municipaux Rue des Trente Pieds;
- tandis que de nouveaux équipements tendent au contraire à affirmer la centralité en se positionnant sur le Tour de Ville: Nouveau Stade, Future Salle des Fêtes...

A noter l'existence sur le territoire d'un écart particulier implanté au Sud de la Rue d'Hautmont sur le versant abrupt de la Sambre.

Cet écart constitue le seul cas de profondeur bâtie observé en parallèle de la Rue d'Hautmont.

A l'origine une implantation ancienne en bord de Sambre a généré un accès rectiligne à flanc de coteau, propice dès les années 50 au développement de pavillonnaires profitant de la perspective sur la vallée et du contexte naturel environnant.

3 - POLARITES VILLAGEOISES

Les polarités villageoises et espaces publics se distribuent dans le centre villageois délimité par le Tour de ville.

◀ En promontoire de la Sambre, le noyau originel de la Rue de l'Eglise, abrite la plupart des équipements publics, affichant la centralité: Eglise, Mairie, Ecole, l'actuelle Salle des Fêtes, ainsi qu'un monument aux Morts au plus près de l'église.

- ⇒ Mais l'espace public se limite souvent aux abords directs de la voie.
- ⇒ Seuls la Mairie implantée en recul et l'édifice religieux dispose d'une petite assise.
- ⇒ Les abords de l'Eglise délimités par un mur souligné en partie d'une haie de buis, sont traités en micro-espace vert avec le long de la Rue de l'Eglise, un effet de parvis dont profite le monument aux morts.

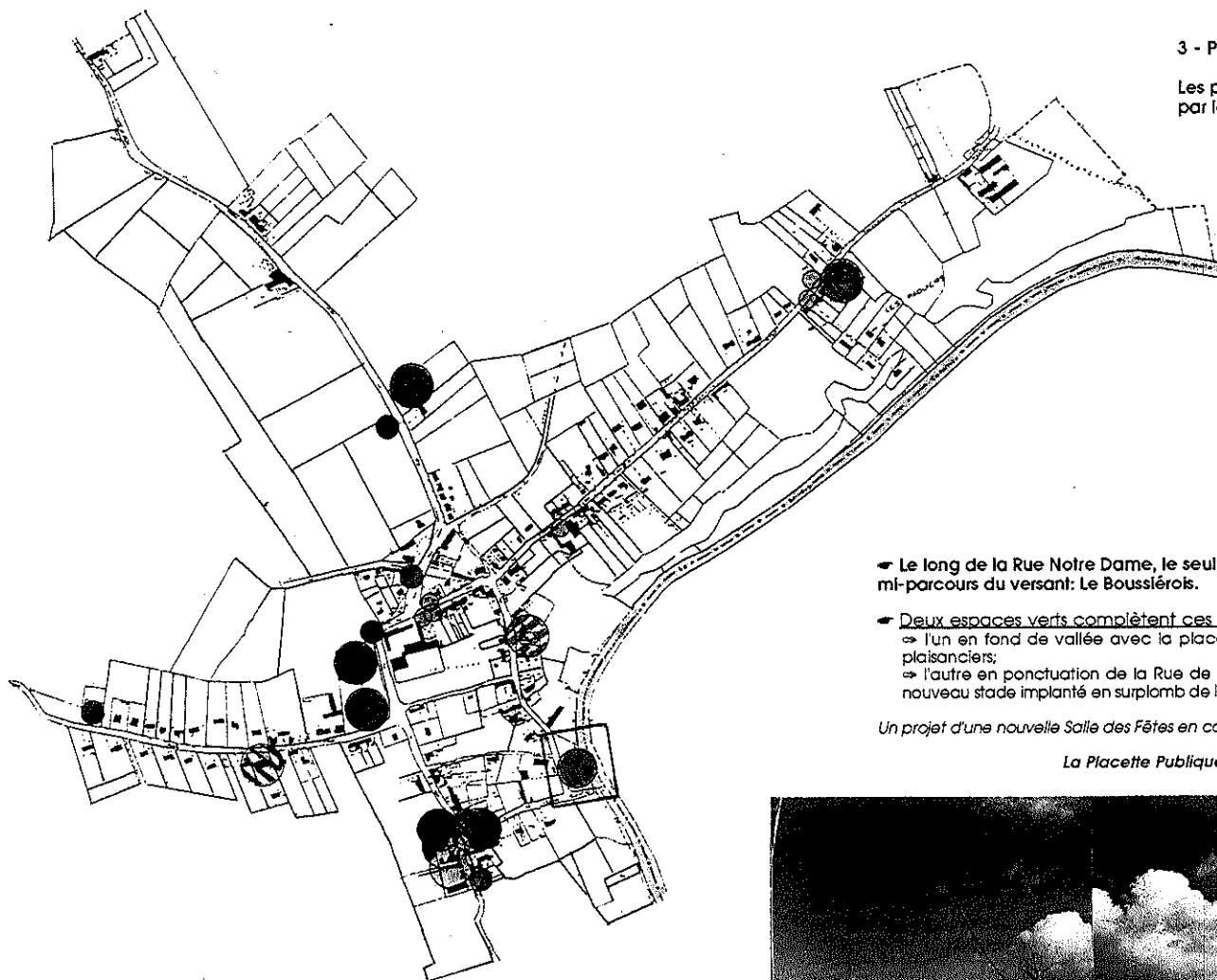
◀ Le long de la Rue Notre Dame, le seul café-épicerie du village ponctue la mi-parcours du versant: Le Boussiérois.

- ◀ Deux espaces verts complètent ces polarités:
 - ⇒ l'un en fond de vallée avec la placette publique, permettant la haie des plaisanciers;
 - ⇒ l'autre en ponctuation de la Rue de l'Eglise et de la Rue des Trente Pieds: le nouveau stade implanté en surplomb de la voie.

Un projet d'une nouvelle Salle des Fêtes en continuité du Stade et du Tour de ville est à l'étude. (Cf partie 2).

La Placette Publique en bord de Sambre

L'Eglise et le Monument aux morts face à la Mairie



LES POLARITES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Equipements administratifs et scolaires Equipements socioculturels/ Projétés Equipements religieux et commémoratifs Equipements sportifs et ludiques Espaces public | <ul style="list-style-type: none"> Commerce Activités artisanales et industrielles Services Techniques Municipaux Eléments de confort aux villageois Cabine Tél, Boîte PTT, Arrêt de bus... Polarité liée à la voie d'eau |
|--|---|



⇒ De petits éléments patrimoniaux complètent par leur usages ces polarités: 1 calvaire, 4 chapelles dont 1 potale, et 1 fontaine sur la placette publique.

⇒ Différents arrêt de bus, une boîte PTT, une cabine téléphonique, et des conteneurs de recyclage ont en outre été recensés comme petits éléments de services et de confort aux villageois.

⇒ Le cimetière à l'instar de nombreux villages ruraux est excentré en limite d'urbanisation villageoise Ouest, Rue des Trente Pieds.

⇒ Les activités industrielles et artisanales sont par contre implantées dans les excroissances villageoises.

A l'issue de l'approche globale des composantes environnementales et villageoises de Boussières, une synthèse et la déclinaison des principaux enjeux territoriaux peuvent être réalisées.

1 - SYNTHÈSE

☛ Boussières bénéficie d'une implantation particulière qui confère au village ses particularités qu'il conviendra de préserver et/ou de gérer:

- ⇒ configuration en Tour de ville ponctué par de grosses sièges d'exploitations,
- ⇒ ruelles et poches bocagères créant un poumon vert au coeur du village,
- ⇒ nombreuses opportunités foncières sur le Tour de ville,
- ⇒ axes de perspectives, nombreux panoramas, effets de portes, décrochements et talus;
- ⇒ polarités villageoises Rue de l'Eglise avec peu ou pas de possibilités d'extension.

☛ Toutefois:

- > la minimalisation des espaces publics,
- > le manque de qualification de ceux-ci,
- > l'absence d'une réelle centralité,
- > et l'existence de secteurs bâtis déstructurés,

nuisent à la lisibilité du centre villageois, et à l'affirmation de son identité.

☛ Le développement villageois qui s'effectue soit par excroissances, soit par remplissage des interstices le long des axes, au contact des entités rurales et naturelles avec le risque de disparition de points vues intéressants, contribue à renforcer cette impression et à nuire au cachet rural de la commune.

☛ Boussières comme de nombreuses communes subit les conséquences d'un monde rural en difficulté qui transforment peu à peu, par des pratiques agricoles de productivité, les paysages et l'occupation des sols.

⇒ Les prairies humides et bocagères tendent à régresser au profit des zones de cultures, générant une progressive banalisation du paysage et une perte de bio-diversité.

⇒ Néanmoins le terroir recèle encore:
-> d'une diversité d'occupation des sols,
-> qui combinée au relief façonne un paysage de grande qualité dont la lecture s'effectue tant par les axes de communication que par les chemins ruraux ou les ruelles villageoises.

⇒ La quasi-totalité du territoire bénéficie d'une protection de type ZNIEFF, et de nombreux éléments naturels:

- > zones humides,
- > versant abrupt boisé,
- > ripisylve,
- > talweg Baillon...

ou d'éléments du patrimoine qui jalonnent son territoire et participent à sa richesse.

⇒ Combinés avec les polarités ludiques liées à la voie d'eau: chemin de halage placette publique, ils peuvent devenir le support d'une valorisation à caractère touristique.

2 - LES ENJEUX TERRITORIAUX

2.1 - ENJEUX VILLAGEOIS & CAPACITES EVOLUTIVES

La proximité de deux grands pôles de l'agglomération Sambreienne tend à favoriser le rythme de constructions neuves sur le territoire de Bousnières.

La commune affiche une baisse de sa population au dernier recensement de 90, tendance qui devrait être corrigée par le rythme moyen de constructions observé sur la dernière décennie.

☛ Afin d'éviter que la commune ne perde son cachet rural par des extensions linéaires in-appropriées et qu'elle ne devienne trop attractive pour les "rurbains", la collectivité devrait se doter d'un document de planification de type POS.

☛ Il ressort des débats du Comité de Pilotage, la volonté forte:

-> de préserver la ruralité en limitant les excroissances

-> et de s'en tenir à un rythme moyen de 5 constructions sur 10 ans.

☛ Plusieurs options sont possibles et peuvent se combiner pour atteindre ce but.

⇒ Renforcer la trame dans le centre villageois : ⇒ Juguler les développements Rue d'Hautmont:

-> en saisissant les opportunités foncières au coeur du Tour de Ville,
-> en restructurant certains secteurs bâtis,
-> en affirmant de nouvelles polarités;

-> en empêchant le développement de nouveaux pavillonnaires au delà de la limite actuelle (en deça de l'écart englobant le garage),

-> en remplissant les interstices existants, et en favorisant la réhabilitation du bâti ancien;

⇒ Compléter l'urbanisation en interstice:

-> en articulant les extensions avec le centre villageois,
-> à l'Est de la Rue de Vieux-Mesnil jusqu'à l'activité, et au Nord de la Rue des Trente Pieds jusqu'au cimetière,
et s'y maintenir.

-> en protégeant les terres agricoles de part et d'autre de la voie, et notamment les prairies ménageant des percées visuelles vers la Sambre,

-> en autorisant en certains endroits la création de double front ou d'opérations groupées, là où les écarts ont déjà porté atteinte à la lecture paysagère.

☛ Lors des réflexions du Comité de Pilotage le devenir des parcelles formant le poumon vert bocager du tour de ville s'est posé sans que pour autant une option ait été validée.

Deux enjeux s'y confrontent:

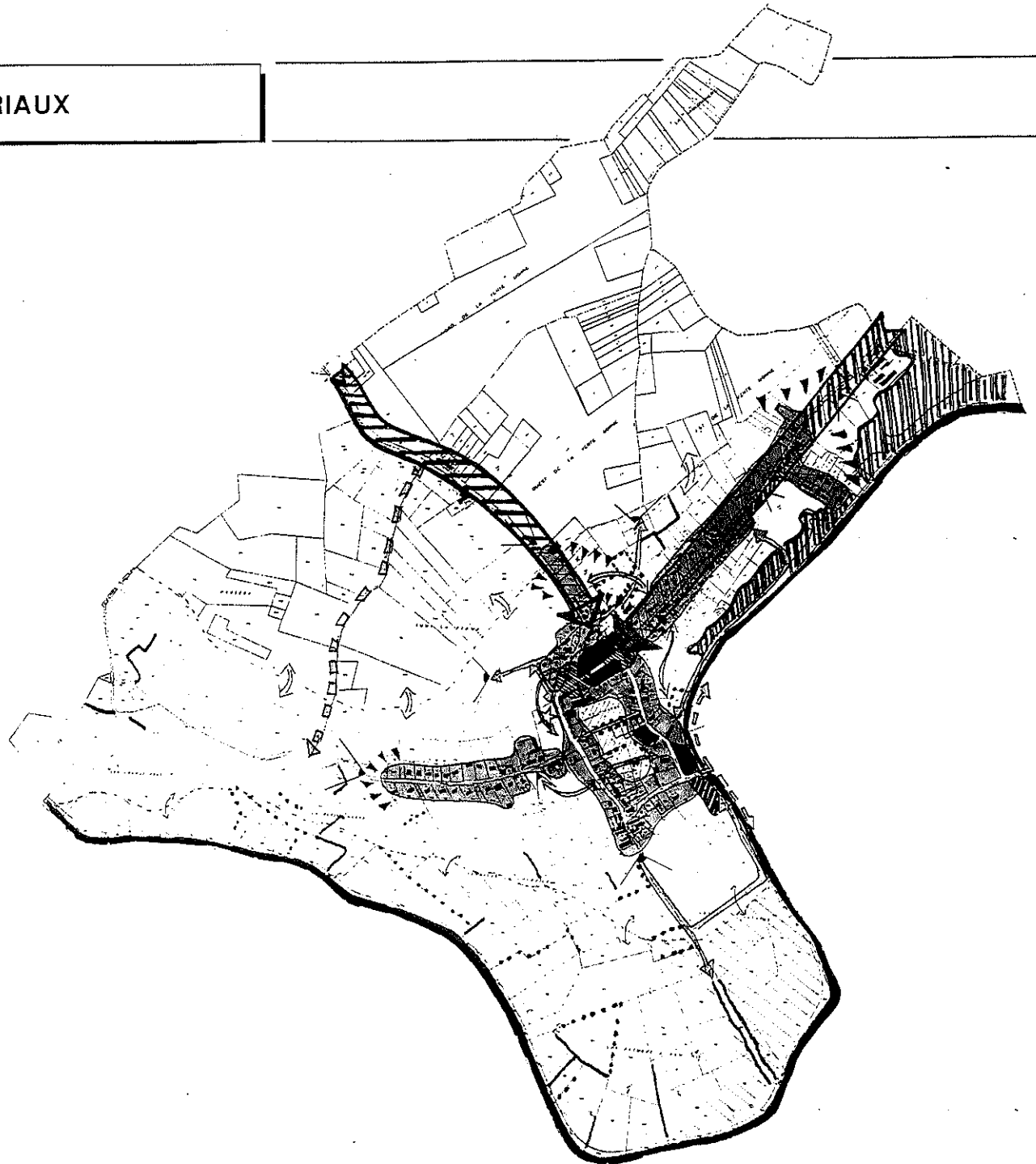
⇒ celui de la préservation, garante de la pérennité des ruelles piétonnes,

⇒ et celui de l'urbanisation qui à terme modifiera le statut des ruelles mais offrira si il est mené avec une opération d'urbanisme globale une nouvelle densité.

☛ Il est néanmoins apparu évident au Comité de Pilotage que les "coups partis" à ce jour le long des ruelles, dénaturent le statut de celles-ci, risquant à terme de grignoter le poumon vert sans pour autant permettre une densité.

☛ Seule la mise en place du POS permettrait de statuer afin qu'ils soient "les derniers".

LES ENJEUX TERRITORIAUX



ENJEUX VILLAGEOIS		ENJEUX NATURELS ET PAYSAGERS	
SAISIR LES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES		PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LEUR DIVERSITÉ	
	* POUR DENSIFIER LE CŒUR DU VILLAGE OU CRÉER UN POUVOIR VERT		* LUTTER CONTRE LA RÉGRESSION DES PRAIRES HUMIDES ET DES ZONES HUMIDES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ETANGS PRIVÉS
	* POUR ARTICULER LES ENTITES VILLAGEOISES		* PRÉSERVER LE RÔLE D'INTERFACE DU BOCAGE HERBAGER EN ÉVITANT SON GÉNÉTOIAGE PROGRESSIF PAR LE NORD
	→ PAR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC TRAITEMENT DES ACCROCHES AUX RD		* PROTÉGER COMME ÉLÉMENT DE LECTURE DANS LE PAYSAGE LES TRACES DU FAÏENCE DE BAILLON
	→ PAR LA RESTRUCTURATION DE CERTAINS SÉCTEURS BAIS		* PROTÉGER LES BOISEMENTS ET SAILLIS EN PROMONTAIRE DE LA VALLEE DE LA SAMBRE
	→ PAR LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS OU DE NOUVELLES POINTEES		* PROTÉGER RÉGLEMENTAIREMMENT LES HAIES BOCAGÈRES ET LES PRINCIPAUX ALIGNEMENTS DE QUALITÉ
	* POUR LIMITER LES ENCREUSSEMENTS LINÉAIRES AU DÉTRIMENT DU PAYSAGE ET FAVORISER LE REMPLISSAGE DES INTERSTICES		* CONSERVER LES PERSPECTIVES ET PANOZANAS
VALORISER L'ESPACE PUBLIC ET L'IDENTITÉ VILLAGEOISE		ENJEUX TOURISTIQUES	
	* UNIFIER LE TOUR DE VILLE ET AFFIRMER LA CENTRALITÉ PAR LA VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC		* DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ EN BORD DE SAMBRE
	* TRAITEMENT DES ENTRÉES DE VILLE, AXES DE DÉCOUVERTE PRIVILÉGIÉS		→ PAR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE
	VALORISATION DES RUELLES MÉTROPOLITAINES		→ PAR LA RECONQUÊTE DE LA DÉCHARGE
ÉCHELLE: 0 40m 80m 160m			→ PAR LA MISE EN CONTINUITÉ DU HALAGE AVEC LES CHEMINEMENTS DE LA COMMUNE
			* METTRE EN PLACE DES ITINÉAIRES PEDESTRES EN AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PAYSAGERS ET LES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES
			→ EN ARTICULATION AVEC LES RUELLES

◀ Outre les capacités évolutives de l'urbanisation, et les choix stratégiques à effectuer par la collectivité, le village est le support d'un certain nombre d'enjeux de valorisation, pouvant se décliner en opérationnalité.

Il s'agit respectivement:

⇒ d'Unifier le Tour de ville et à d'affirmer l'appartenance au centre villageois de l'ensemble des rues le constituant par la valorisation de l'espace public; Rue de l'Eglise et abords, Rue Notre Dame, Rue Alfred Cren:
 -> Traitements des délaissés et abords des voies.
 -> Harmonisation de traitement de l'espace: charte de matériaux, choix d'une palette végétale...

⇒ d'Affirmer par l'implantation de la nouvelle Salle des fêtes la volonté de création d'un nouvel espace public en centralité villageoise,

⇒ d'Afficher une nouvelle lecture paysagère le long des entrées de ville par une intervention publique significative, se prolongeant jusqu'au contact du tour de ville, avec restructuration des intersections.

2.2 - ENJEUX NATURELS, PAYSAGERS ET TOURISTIQUES

◀ Les enjeux villageois de valorisation et de reconquête du cadre de vie doivent aussi être complétés par une volonté collective forte de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales du territoire à même de pérenniser l'identité rurale et d'asseoir les potentialités touristiques.

Ainsi les enjeux territoriaux résident aussi dans

⇒ la Préservation des ressources naturelles, agricoles et paysagères

⇒ la Valorisation les éléments forts du paysage:

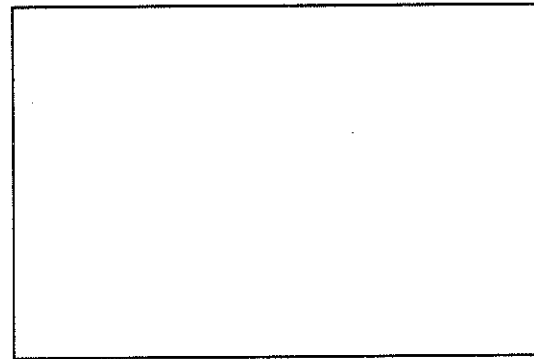
-> Lutter contre la régression des prairies humides,
 -> Préserver et valoriser le potentiel écologique des zones humides,
 -> Privilégier le rôle d'interface du bocage herbager,
 -> Protéger et gérer les boisements du taillis forestier en promontoire de la vallée et y rétablir les cheminements piétonniers disparus,
 -> afficher une réglementation claire pour protéger les principaux alignements bocagers de qualité (haies basses, vives et alignements de têtards);

-> Protéger comme élément structurant du paysage le talweg du Ruisseau Bailion,
 -> Inscrire dans le POS les points de vues et panoramas à protéger,
 -> conserver les effets de portes
 -> éviter l'apparition d'éléments dévalorisants dans les paysages ouverts,
 -> ...

⇒ et le Renforcement l'attrait touristique du territoire par:

-> le traitement qualitatif et paysager des axes favorisant la découverte paysagère,
 -> la mise en place d'itinéraires pédestres en relation avec les éléments patrimoniaux et paysagers: ruelles et chemins, bouclage intercommunal,
 -> la reconquête des berges de Sambre, avec la résorption de l'ancienne décharge, la valorisation écologique à des fins pédagogiques des zones humides (classes vertes, sorties nature...) ou encore le renforcement des fonctions et usages de la placette publique.

PARTIE 2



LES PROJETS DE VALORISATION

**A / VALORISATION DES AXES DE DECOUVERTE DU
TERRITOIRE**

B / AFFIRMATION DE LA CENTRALITE VILLAGEOISE

C / PROJETS LOCALISES EN ENTREE DU VILLAGE

Parmi les différents enjeux stratégiques énoncés précédemment, certains porteurs d'opérationnalité ont d'ores et déjà été identifiés pour faire l'objet d'une approche plus approfondie et font l'objet de la seconde partie de la présente étude.

◀ Il s'agit respectivement de:

⇒ **La Valorisation des axes de Découverte du territoire, comprenant:**

- > une réflexion spécifique sur les possibilités d'itinéraires de randonnées, intégrant des propositions de traitement des ruelles villageoises,
- > et les interventions prévues sur les entrées de ville,

⇒ **L'affirmation de la centralité Villageoise, avec:**

- > le projet d'implantation de la nouvelle Salle des Fêtes,
- > et la valorisation de la polarité autour de l'Eglise

⇒ **La requalification paysagère de deux sites dévalorisés en porte d'entrée du village:**

- > l'un aux abords du Cimetière,
- > l'autre à proximité du pont et de la placette publique: l'ancienne décharge.

◀ Ces projets ponctuels constituent au regard des nombreux enjeux une première étape dans la démarche de reconquête de l'identité villageoise.

Ils accompagnent une volonté d'intervention de la municipalité sur l'ensemble du territoire, volonté qui devrait se traduire dans les années à venir au travers du lancement des études POS intégrant les réflexions du présent dossier.

Chaque thème présenté dans la seconde partie de l'étude a fait l'objet d'une analyse approfondie à une échelle plus fine, permettant à partir d'une analyse spatiale et fonctionnelle de décliner les principes d'aménagement retenus.

A / VALORISATION DES AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

1 - LES POSSIBILITES DE CHEMINEMENTS PEDESTRES

☛ Nous avons préalablement vu que la commune de Boussières est dotée de quelques chemins ruraux qui permet d'appréhender le site; mais leur nombre apparaît insuffisant pour appréhender la diversité paysagère de l'ensemble du territoire.

⇒ Ces chemins et leurs prolongements dans le village par des ruelles ne font l'objet d'aucun balisage ou traitement spécifique valorisant.

⇒ L'absence de boucle de promenade sur la commune, ou en relation avec les communes voisines s'avère surprenante compte tenu de la proximité du chemin de halage sur la rive opposée de la Sambre et des possibilités existantes.

☛ Deux hypothèses de boucle de randonnée ou d'itinéraire de promenade et de découverte des richesses patrimoniales et paysagères de la commune peuvent être envisagées.

Elles se basent:

- > soit sur le réseau de sentes existantes en proposant une valorisation et un balisage,
- > soit sur la création de nouveaux chemins permettant un maillage propice à une découverte contrastée et différente de la commune.

Elles ont comme point commun de profiter d'un point de départ intéressant: la Placette publique, susceptible de capter des visiteurs et pouvant accueillir les panneaux de présentation des circuits.

☛ La première boucle proposée, à caractère intercommunale se base sur les chemins et ruelles existantes.

⇒ Elle permet de découvrir, depuis les rives de Sambre, le village implanté à flanc de versant puis le plateau Nord ouvert sur les horizons boisés.

⇒ Elle relie ainsi la commune au PDIPR, et à ses voisines St Rémy du Nord, Hautmont et Vieux Mesnil, après avoir traversé une partie du Bois du Fay, et se boucle sur le chemin d'Hautmont sur Vieux-Mesnil.

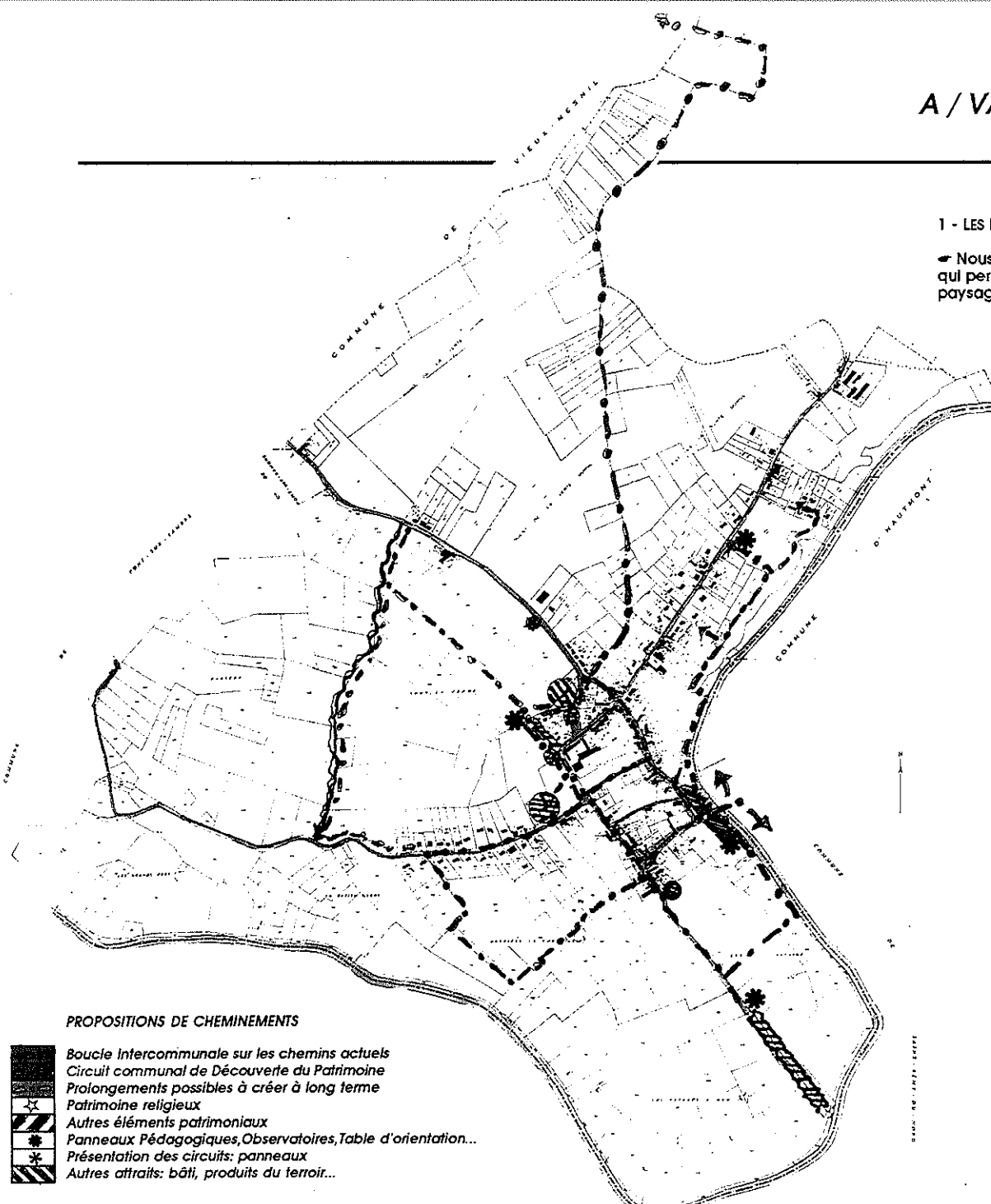
⇒ Le tracé emprunte successivement depuis le pont et la placette publique, la Rue Notre Dame, à partir de laquelle, il peut soit:

-> se prolonger pour atteindre la Petite Rue et se poursuivre sous les alignements de fétards du Chemin de la Sablonnière jusqu'au Bois du Fay;

-> soit bifurquer en empruntant les ruelles: Rue de Juifs ou Rue Gros, permettant d'appréhender le cœur bocager du village, puis remonter vers le Nord le long de la Rue l'Eglise et de la future Salle des Fêtes, jusqu'à la chapelle permettant de découvrir la superbe ferme en angle de la rue, et emprunter la Rue de Vieux-Mesnil longeant la chapelle de la Ferme Rue du Bosquet (chevaux de trait) avant de rejoindre le Chemin de la Sablonnière.

⇒ Une variante du tracé consisterait à remonter simplement la Rue de l'Eglise depuis le Pont.

Cet itinéraire ne nécessite que des aménagements légers du parcours à des fins paysagères ou de balisage. Ce sera notamment le cas pour les ruelles empruntées ainsi que pour le Chemin de la Sablonnière dont la continuité piétonne sera par endroits à rétablir, ainsi que dans le Bois du Fay.



PROPOSITIONS DE CHEMINEMENTS

- Boucle Intercommunale sur les chemins actuels
- Circuit communal de Découverte du Patrimoine
- Prolongements possibles à créer à long terme
- Patrimoine religieux
- Autres éléments patrimoniaux
- Panneaux Pédagogiques, Observatoires, Table d'orientation...
- Présentation des circuits: panneaux
- Autres attraits: bâti, produits du terroir...

Le Chemin de la Sablonnière



Contexte Bocager de la Ruelle Gros



← La seconde boucle proposée complète la précédente. Il s'agit d'une boucle communale nécessitant la création sur une portion du parcours de nouveaux chemins, et se basant sur des caractéristiques patrimoniales fortes:

- > zones humides en bord de Sambre,
- > vestiges de l'aqueduc,
- > prairies humides et bocagères du fond de vallée, panoramas...

⇒ Cette boucle consiste à partir du site de l'ancienne décharge à traverser le fond de vallée de la Sambre:

- > en permettant la découverte des zones humides (pose d'observatoires prévus dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne décharge);
- > en empruntant la berge et en rattrapant le long des limites parcellaires des prairies humides le Chemin de Ham,
- > assurant ainsi la découverte de l'ancienne emprise du pont de l'aqueduc Gallo-Romain (pose d'un panneau signalétique),
- > en dessinant au delà de la chapelle du Chemin de Ham, une boucle à travers champs et prairies soulignées de très beaux alignement de têtards,
- > avant de rejoindre l'extrémité de la Rue des Trente Pieds.

⇒ A noter que le circuit peut être écourté en prolongeant le Chemin de Ham jusqu'à l'Eglise.

⇒ La découverte se poursuivra au travers du village jusqu'à relier la boucle précédente:

-> soit à hauteur de la Rue de l'Eglise et du débouché de la Rue Gros,

-> soit en longeant le Stade et l'intérieur de la future place de la Salle des Fêtes jusqu'à rejoindre à hauteur de la Chapelle un petit accès privatif longeant les vestiges de l'aqueduc et se bouclant sur la Rue du Bosquet.

← D'autres hypothèses de création de sentiers communaux sont apparues intéressantes.

⇒ L'une consiste à rétablir l'ancien cheminement traversant depuis les berges de la Sambre le versant abrupt boisé au Sud de la Rue d'Hautmont.

⇒ Ce projet dépendant de la gestion de ces boisements pourrait en outre permettre en plusieurs points un raccordement avec la Rue d'Hautmont, ainsi que la pose d'une table d'orientation là où la vue sur la vallée est dégagée.

⇒ L'autre hypothèse proposée permet de redécouvrir au Nord du territoire, une partie de l'ancien axe de l'aqueduc dans le prolongement des vestiges observés entre la Rue de l'Eglise et la Rue du Bosquet.

⇒ Ce nouvel itinéraire peut se boucler sur la Rue des Trente Pieds, en empruntant le ravin Baillon.

A noter que ces deux hypothèses nécessiteront peu d'aménagements paysagers, hormis la création de l'emprise pour l'établissement du cheminement, par contre leur faisabilité est essentiellement dépendante de l'acquisition foncière correspondante.

← Outre les panneaux pédagogiques présentant le patrimoine, les observatoires le long de la vallée et la table d'orientation, qui seraient intéressants d'implanter sur les différents parcours proposés, chaque circuit nécessite:

- ⇒ un ballsage soigneux,
- ⇒ des interventions paysagères ponctuelles: défrichage, reconstitution de haies bocagères, ponctuation végétale des débouchés...
- ⇒ ainsi que la pose de mobilier urbain, permettant d'assurer la convivialité et/ ou le repos des usagers: bancs, corbeilles, tables pique-nique.

Un chiffrage estimatif de la première boucle réalisable aisément à court terme à été réalisé. Il est annexé au présent dossier, et se complète par les interventions spécifiques sur les ruelles proposées ci-après.

2 - PROPOSITIONS DE VALORISATION DES RUELLES

Trois ruelles irriguent le village, deux au sein du Tour de Ville: *Rue Gros* et *Rue des Juifs*, la troisième à l'accroche du centre: *Petite Rue* s'étirant vers le Nord pour rejoindre le Chemin de la Sablonnière et la Rue de Vieux-Mesnil.

Toutes trois affichent une forte ruralité, et un statut piétonnier, hormis pour certains de leurs débouchés.

La préservation de leurs caractéristiques et statut de sentes piétonnes dépend directement de l'urbanisation de leurs abords, qui tend progressivement à les rendre carrossables.

☛ Elles participent par leur parcours sinuant au sein des poches bocagères au cachet du village, offrant sur quelques mètres aux boussiers qui les sillonnent et aux visiteurs qui les découvrent un parcours paysager pittoresque.

☛ Qu'elles s'intègrent ou non dans les itinéraires et cheminements proposés, elle n'en demeurent pas moins des espaces publics stratégiques pour la valorisation du cadre de vie des Boussiers et l'affirmation de l'identité communale.

Chacune d'entre elles a fait l'objet d'un état des lieux et de propositions d'aménagements chiffrées.

2.1 - PETITE RUE

La *Petite Rue* est la ruelle la plus au Nord du village, assurant la liaison entre le Chemin de la Sablonnière, la Rue de Vieux-Mesnil et les Rues Alfred Cren et d'Hautmont, débouchant directement sur le tour de ville.

☛ Peu perceptible depuis les voies, la *Petite Rue* est la ruelle la plus confidentielle du village, et semble prolonger la Rue Notre Dame par sa rectilignité. Ses deux débouchés sont ponctués d'éléments bâtis.

- ⇒ Elle dispose d'un large débouché carrossable sur le tour de ville, issu de la desserte privative d'un riverain et de l'élargissement des trottoirs au démarrage de la Rue Alfred Cren.
- ⇒ Ce débouché ponctué par deux pavillonnaires des années 50, reste néanmoins peu perceptible par la végétation ornementale des jardins privés qui l'encadrent.

☛ La *Petite Rue* change de statut au delà de la desserte du riverain, devenant une sente piétonne enherbée accusant un dénivelé topographique, s'encadrant de petits talus plus ou moins entretenus, et longeant:

- ⇒ coté Est un jardin privé en léger surplomb jusqu'à un petit tranfo s'inscrivant dans le talus et ponctué par un résineux, puis des prairies bocagères soulignées d'alignements de têtards,

- ⇒ et coté Ouest des jardins privés ornementaux dont l'un présente une plantation importante de résineux obstruant la vision en profondeur du parcellaire.

☛ Le parcours enherbé se poursuit vers le Nord jusqu'au contact des pavillonnaires contemporains de la Rue de Vieux-Mesnil:

- > souligné à l'Ouest par un long mur en brique délimitant le parcellaire du bâti en angle de la Rue de Vieux-Mesnil et du Chemin de la Sablonnière,
- > prolongeant à l'Est la percée bocagère vers le Chemin de la Sablonnière.

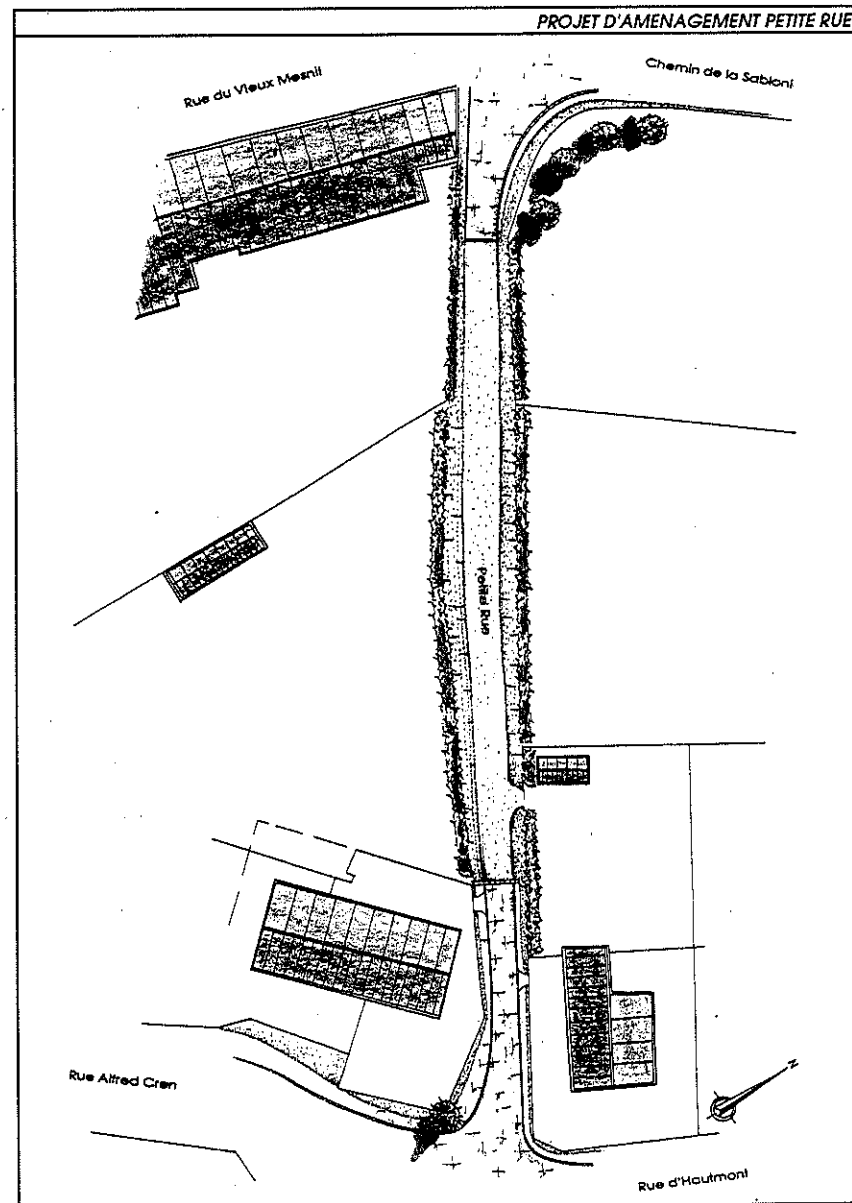
☛ En terminaison du parcours la sente devient terreuse, à l'instar du Chemin de la Sablonnière "meurtri" par les manoeuvres et le stationnement fréquent des riverains.

Débouché Nord de la Petite Rue sur le Chemin de la Sablonnière
Peu Perceptible depuis la Rue de Vieux-Mesnil



Perception de la Petite Rue depuis le Nord
Bocage à l'Est, Mur en brique à l'Ouest





Perception de la petite Rue depuis le Sud et les Rues Alfred Cren et d'Hautmont



Le projet de valorisation prévoit de conserver le caractère champêtre du cheminement, et de traiter les deux extrémités en limite des accès riverains.

Il est ainsi proposé:

- ⇒ de conserver l'enherbement de la ruelle sur la quasi- totalité de son parcours,
- ⇒ de délimiter les emprises carrossables de par et d'autre de la ruelle par un gravillonnage et un rang de pavé,
- ⇒ d'intervenir sur les pieds de talus en friche, débroussaillage et ré-engazonnement,
- ⇒ de supprimer la végétation ornementale in-appropriée débordant des limites privatives, notamment aux abords du petit tranfo;
- ⇒ de conforter les alignements bocagers le long des prairies et pâtures,
- ⇒ d'effectuer un marquage plus fort du débouché de la ruelle par une ponctuation végétale de ses deux extrémités:
 - > plantation d'un arbre sur l'intersection Rue Alfred Cren/Rue d'Hautmont,
 - > création d'un petit alignement sur l'incurvation du tracé vers le Chemin de la Sablonnière,
- ⇒ et de mettre en place une signalétique permettant l'identification de la ruelle.

En complément de ces interventions paysagères par petites touches, un travail de sensibilisation des riverains s'avère nécessaire, afin de préconiser des plantations plus champêtres en limite du domaine public.

Perception de la Rue Gros depuis l'Ouest
Evasement du débouché et ponctuation par du Végétal public



Ambiance bocagère concurrencée par l'urbanisation
Encaissement du parcours vers l'Est souligné par les talus et le double Alignement de têtards



Bâti rural traditionnel longeant la Ruelle

2.2 - LA RUE GROS

La Rue Gros s'inscrit dans le Tour de ville rectangulaire en partie Nord, reliant d'Est en Ouest la Rue Notre Dame, à la Rue de l'Eglise à hauteur de son intersection avec la Rue des Trente Pieds.

↪ Rectiligne, elle affiche une très forte connotation champêtre, double alignement de charmes têtards, et s'inscrit en contrebas d'un parcellaire de prairies bocagères, progressivement grignotées par des pavillonnaires contemporains.

↪ A l'instar de la Petite Rue ses deux débouchés sont ponctués d'éléments bâtis:
-> parallèlement à l'axe de la ruelle sur le parcellaire Sud,
-> et générant des débouchés carrossables.

↪ La Rue Gros longe au Nord:

⇒ au contact de la Rue Notre Dame, un jardin privatif en surplomb, délimité en haut de talus par des haies bocagères.

⇒ et sur le reste du parcours une vaste prairie jouxtant la monumentale ferme implantée en angle de la Rue de l'Eglise et de Rue Alfred Cren.

↪ L'encaissement du parcours se traduit par des talus enherbés ou en friche, soulignés en crête par des alignements de charmes têtards et dont la hauteur croît d'Ouest en Est.

↪ Le cheminement en terre encadré par les talus enherbés ou en friche disparaît au contact des éléments bâtis des deux débouchés de la ruelle, traités en macadam jusqu'aux garages respectifs de ces deux riverains.

Mais la largeur du cheminement et les pratiques des nouveaux riverains implantés en profondeur tendent à rendre la totalité de la Rue Gros, carrossable.

↪ Le débouché à l'Ouest est le plus perceptible, s'évasant progressivement au contact de la Rue de l'Eglise et de l'apparition de trottoirs. Il constitue le pendant du débouché de la Rue des Trente Pieds dont les accotements sont traités avec du végétal public.

⇒ Il est souligné le long de la pâture Nord par du végétal ornemental: vasques fleuries et résineux implantés dans le talus jusqu'à rejoindre un alignement de platanes soulignant la Rue de l'Eglise.

⇒ A l'opposé, coté Sud les abords de l'habitation disposent d'un talus traité en végétal ornemental.

⇒ A noter que l'habitation riveraine coté Sud a conservé en partie centrale de son volume habitable les caractéristiques du bâti rural traditionnel, ce qui n'est malheureusement pas le cas du reste du volume.

↪ Coté Sud le parcellaire bocager en surplomb tend à céder prise à l'urbanisation et à l'apparition de jardins plus ornementaux.

⇒ L'alignement de têtard en crête disparaît ainsi progressivement. Seule une partie de prairie bocagère subsiste entre deux pavillonnaires récents.

⇒ A noter toutefois que l'un d'entre eux a su conserver sur la limite parcellaire une partie des charmes.

⇒ Vers l'Ouest un jardin potager délimité par une clôture en grillage jouxte une parcelle en cours d'urbanisation.

↪ Le débouché Est de la Rue Gros est plus difficilement lisible, s'effectuant en perpendiculaire dans une incurvation de la Rue Notre Dame, accusant le dénivelé topographique vers le fond de vallée, et encadrée par de hauts talus.

A / VALORISATION DES AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

Débouché Est sur la Rue Notre Dame: Accentuation de la pente et des talus, Traitement en enrobé le long du bâti.



Le projet d'aménagement de la Rue Gros consiste à conserver les caractéristiques bocagères de la ruelle, tout en permettant la pratique carrossable, devenue nécessaire par les récentes implantations.

⇒ Ce projet vise la sauvegarde, la valorisation et la cicatrisation la ruelle.

⇒ Mais il reste toutefois tributaire des choix stratégiques de la municipalité et notamment du devenir du poumon vert de centre villageois.

Le projet de valorisation préconise:

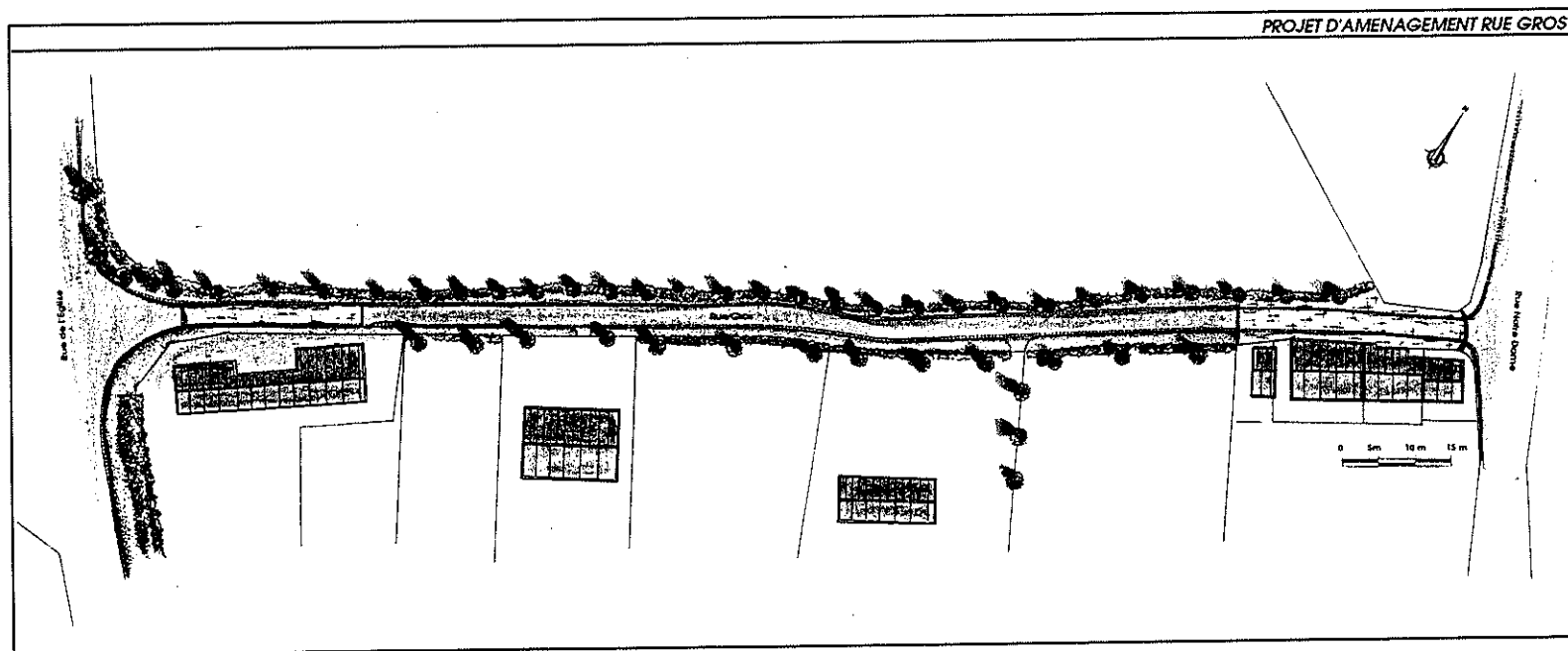
⇒ le confortement des talus en partie érodés, avec renforcement des éléments bocagers en crête: stabilisation, enherbement, renforcement des plantations bocagères et entretien;

⇒ la sauvegarde des alignements de têtards par:

-> la mise en place de mesure de protection (inscription dans le POS)

-> la sensibilisation des riverains avec mesures incitatives,

-> et la recomposition végétale des alignements en adéquation avec la trame existante;



⇒ la délimitation d'une emprise carrossable par la pose de pavés de grès de récupération,

⇒ le traitement de cette emprise par un gravillonnage et non un enrobé, avec fondations suffisantes pour résister aux véhicules et à la percolation des eaux de pluie et de ruissellement;

⇒ la préservation d'accotements verts en prolongement des pieds de talus, permettant de diminuer la largeur de l'emprise carrossée à une seule voie,

⇒ le traitement des seuils des éléments bâtis aux deux extrémités de la ruelle, par un pavage, revêtement imperméable évitant l'érosion due à la pente du terrain;

⇒ ainsi que l'implantation d'une signalétique de type bois (charte commune aux ruelles et cheminements), permettant l'identification de la ruelle.



Débouché Ouest sur la Rue de l'Eglise

Minéralisation progressive de l'extrémité Ouest de la Ruelle, Portion piétonne en dénivelé.



Ambiance Rurale et reliquats bocagers

2.3 - LA RUE DES JUIFS

La Rue des Juifs s'inscrit dans le Tour de ville rectangulaire plus au Sud que la Rue Gros, reliant d'Est en Ouest la Rue Notre Dame depuis la Placette publique en fond de vallée, à la Rue de l'Eglise au plus près de la centralité villageoise.

➤ Plus sinueuse que la précédente ruelle, la Rue des Juifs affiche une largeur d'emprise moins importante, et une connotation champêtre affirmée par :

- > un double alignement de charmes têtards en partie centrale,
- > et une portion du parcours exclusivement piétonne, enherbée comme la Petite Rue.

Elle accuse d'Ouest en Est le dénivelé topographique vers le fond de vallée, s'inscrivant en contrebas d'un parcellaire alternant prairies bocagères, jardins potagers, poulaillers et jardins privés plus ornementaux.

➤ Ses deux extrémités et le centre du parcours sont ponctués d'éléments bâtis :

- > parallèles à l'axe de la ruelle en partie centrale et extrémité Ouest,
- > ou perpendiculaire au contact de la Rue de l'Eglise.

➤ L'emprise carrossable à l'Est depuis la Rue Notre Dame s'étire jusqu'au contact de l'habitation implantée à mi-parcours. Le cheminement se prolonge vers l'Ouest au delà de la desserte du riverain, en sente piétonne enherbée, qui devient plus terreuse puis minérale en extrémité du parcours.

A noter l'existence :

- > d'un poteau central empêchant tout velléité de circulation des véhicules .
- > ainsi que l'apport de matériaux de remblais sur le débouché Ouest.

➤ L'encaissement du parcours concerne essentiellement la portion enherbée, se traduisant par l'existence de talus en grande partie érodés et en friche, soulignés en crête soit par des reliquats de haies bocagères, soit des alignements de têtards fortement déstructurés.

➤ La ruelle n'est pas à ce jour atteinte par l'urbanisation récente. Son cachet rural perdure notamment par la présence de prairies sur le parcellaire Nord et de nombreux potagers de part et d'autre du tracé.

➤ Quelques plantations ornementales nuisent par endroits à l'ambiance paysagère, et masquent la profondeur du parcellaire sur des éléments bâtis traditionnels de belle facture : plantations de résineux et jardins privés ornementaux en extrémité Sud-Est.

➤ En outre la diversité, l'hétérogénéité et l'état de dégradation des clôtures, notamment en partie Est, combinés à la présence d'un immense hangar ponctuant le débouché Rue Notre Dame dévalorisent nettement le parcours.

➤ Le débouché face à la placette publique est très perceptible depuis la Rue Notre Dame par :

- > son évasement, souligné de clôtures peu ragoutantes;
- > le démarrage de larges trottoirs,
- > et l'emprise minérale de la parcelle accueillant le hangar dévalorisant.

➤ A l'opposé le parcours débouche perpendiculairement à la Rue de l'Eglise, face à une pâture et à une ferme en surplomb de la voie.

➤ L'extrémité Est fait l'objet d'un remblayage progressif jusqu'au contact des trottoirs de la Rue de l'Eglise.

➤ Le pignon bâti ponctuant le débouché accueille la signalétique de la ruelle, face à un jardin privé bordé d'une haie vive.



Débouché Est sur la Rue Notre Dame et la Place Publique:
Portion carrossable plus plane et Végétation ornementale.

Ci-contre: Partie piétonne enherbée,
sinuant entre les talus érodés.

☛ La Rue des Juifs combine les caractéristiques des deux autres ruelles;

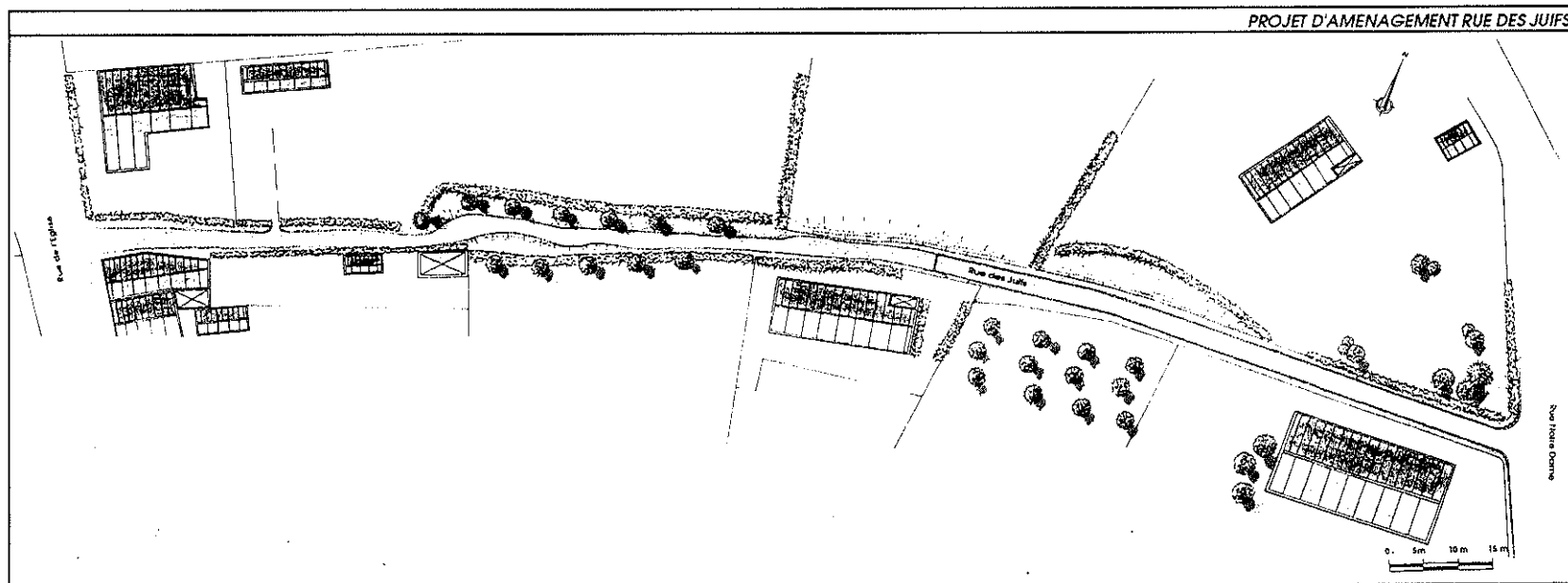
- > ponctuation de bâti avec portions carrossables,
- > contexte bocager mais alignements de têtards déstructurés,
- > passage piétonnier mais talus enherbés érodés ou en friche,
- > jardins privatifs ornementaux,
- > clôtures hétéroclites,
- > et appropriation progressive par les riverains.

☞ Le projet d'aménagement consiste à préserver les caractéristiques bocagères de la ruelle, en lui gardant son statut piétonnier sur une grande partie du parcours.

☞ Ce projet reste toutefois tributaire des choix stratégiques de la municipalité à l'instar de la Rue Gros.

☛ Le projet de valorisation préconise:

- ☞ le confortement des talus en partie érodés, avec renforcement des éléments bocagers en crête: stabilisation, enherbement, renforcement des plantations bocagères et entretien;
- ☞ la sauvegarde des alignements bocagers,
- ☞ le traitement des limites privatives:
 - > soit par la substitution des clôtures hétéroclites par des plantations à caractère bocager: sensibilisation des riverains avec mesures incitatives,
 - > soit par le masquage de celles-ci;
- ☞ la délimitation de l'emprise carrossable uniquement sur la partie Est du parcours, en résorbant les problèmes d'érosion observés;



☞ le traitement de cette emprise par un gravillonnage avec fondations suffisantes pour résister aux véhicules et à la percolation des eaux de pluie et de ruissellement;

☞ la collecte des eaux pluviales aux extrémités,

☞ la préservation des accotements enherbés en prolongement des pieds de talus, permettant de diminuer la largeur de l'emprise carrossée.

☞ l'implantation d'une signalétique de type bois (Charte commune aux ruelles et cheminements),

☞ et la sensibilisation des riverains afin d'éviter les plantations de résineux obstruant la profondeur du champ de vision.

3 - TRAITEMENT PAYSAGER DES ENTREES DE VILLAGE

Les deux départementales RD 457 reliant Hautmont par l'Ouest et RD 307 traversant le plateau Nord vers Vieux-Mesnil ont été retenues pour faire l'objet d'un projet de valorisation paysagère de leur parcours.

Ces deux entrées de village constituent des axes privilégiés pour la découverte du territoire, le long desquels les excroissances villageoises se sont développées.

Chapelle Ponctuant la Ferme au débouché de la Rue du Bosquet



Entrée Nord du Village par la Rue de Vieux-Mesnil: Séquence N° 1 à forte Connotation Rurale



La municipalité avec l'appui technique du DSU d'Hautmont et de la DDE a programmé des travaux d'amélioration et de valorisation de leurs parcours, avec l'aide financière de l'Etat et de la Région (financement crédits Pact-Urbain). Des propositions d'aménagement ont été réalisées par les services de la DDE.

L'urgence de l'opérationnalité de ces interventions ne laissait que peu de marge de manoeuvre au cabinet d'étude pour modifier ces propositions en intégrant une dimension plus paysagère.

3.1 - LA D 307, RUE DE VIEUX-MESNIL

La Rue de Vieux-Mesnil ou RD 307, en entrée Nord du village assure l'interface entre le territoire rural, les extensions villageoises et le centre.

Son parcours au contact de l'urbanisation peut être décomposé en deux séquences:

La première s'étire depuis les limites d'urbanisation en amont du calvaire et de l'activité industrielle jusqu'à l'intersection avec le Chemin de la Sablonnière et le débouché de la Petite Rue.

Cette première séquence relativement rectiligne, est une séquence de transition entre le terroir et le village, marquée par un effet de porte à hauteur du calvaire et par de vastes panoramas sur le plateau Nord et l'Ouest du territoire.

Elle affiche encore une forte connotation rurale, concurrencée par les développements de pavillonnaires contemporains en berne Est de la voie.

Toutefois le cabinet a réalisé différentes esquisses paysagères, permettant de compléter les aménagements proposés (les pièces graphiques correspondantes sont annexées au présent dossier).

Ce regard différent a permis de réaliser des économies substantielles sur les travaux projetés et ne cadrant pas ou peu avec le contexte villageois: bacs à fleur en rondins, plantations d'arbres tiges dans des réservations en béton, modification de la berme de voie pour les plantations là où le sous-sol n'est pas encombré de réseaux...etc

La seconde séquence correspond à l'entrée villageoise, s'étirant du Chemin de la Sablonnière jusqu'à la Rue Alfred Cren en jonction du Tour de Ville.

Traversant les extensions villageoises du 19^{ème} siècle au sein desquelles des pavillonnaires plus contemporains s'égrènent, cette séquence se caractérise outre l'hétérogénéité de typologies et d'implantations bâties, par une forte incurvation du tracé routier et de larges accotements de part et d'autre de la voie.

Le parcours est en outre ponctué d'une petite chapelle en angle de la ferme de la Rue du Bosquet.

Le débouché sur la Rue Alfred Cren:

s'effectue face à la monumentale ferme en angle de la Rue de l'Eglise dont les abords sont fortement minéralisés et ponctués d'un abri-bus et de conteneurs de recyclage;

et dispose d'un large évasement des accotements traités en micro-espace vert souligné par un muret en brique et moellon. Les accotements verts se retournent et accueillent une cabine téléphonique et un transfo EDF le long de la Rue Alfred Cren. En face un abri-bus et des conteneurs de recyclage ponctuent le débouché

A noter que l'évasement du carrefour est renforcé par le recul du bâti et la présence de jardins en premier plan de la voie, dotées de clôtures grillagées ou en palissade peu valorisantes. De nombreux réseaux aériens jalonnent le parcours des deux séquences.

Muret en brique et moellon soulignant les accotements enherbés coté Est de la voie



□ Projet de Valorisation Séquence N° 1

◀ Le projet prévoit:

⇒ le marquage de l'effet de porte en début de séquence par la plantation de deux arbres de haut jet de part et d'autre de la voie,

⇒ la mise en valeur des abords du calvaire par :

-> la plantation de deux arbres de haut jet de part et d'autre de l'édicule,

-> l'arrachage de la haie de conifère entourant son assise,

-> la substitution de cette haie par des haies bocagères hautes sur le pourtour du calvaire et basses en avant scène de la voie,

-> l'engazonnement des abords de l'édifice religieux,

-> et la ponctuation végétale de son allée centrale par la plantation d'arbustes à port architectural: buis en boule en référence à l'appellation de Boussières;

⇒ la préservation des accotements enherbés existants,

⇒ la réalisation le long des pavillonnaires récents, en lieu et place du gravillonnage, d'une assise verte enherbée en limite du domaine privé, tout en préservant un trottoir, du stationnement longitudinal et les entrées carrossables privatives;

⇒ la plantation de haies bocagères basses le long des accotements enherbés, en préservant l'ouverture visuelle sur le paysage,

⇒ la plantation d'arbres palissés à hauteur des premières habitations de la berne Ouest, afin de masquer les arrières visibles du siège d'exploitation de la Rue du Bosquet, avec continuité de plantation de haies bocagères le long de l'accotement,

⇒ le marquage de l'intersection avec le Chemin de la Sablonnière avec ponctuation végétale de part et d'autre de l'intersection par des arbres de haut jets et pose de projecteurs encastrés pour la mise en lumière,

⇒ ainsi que l'effacement des réseaux aériens et la pose d'un éclairage public à caractère identitaire et décliné sur la commune : hauteur moyenne 3,5 m à 4 mètres.

□ Le Projet de Valorisation Séquence N° 2

◀ L'entrée villageoise fera pour sa part l'objet de différentes plantations:

⇒ d'arbres palissés depuis le Chemin de la Sablonnière jusqu'au début de l'incurvation de la voie,

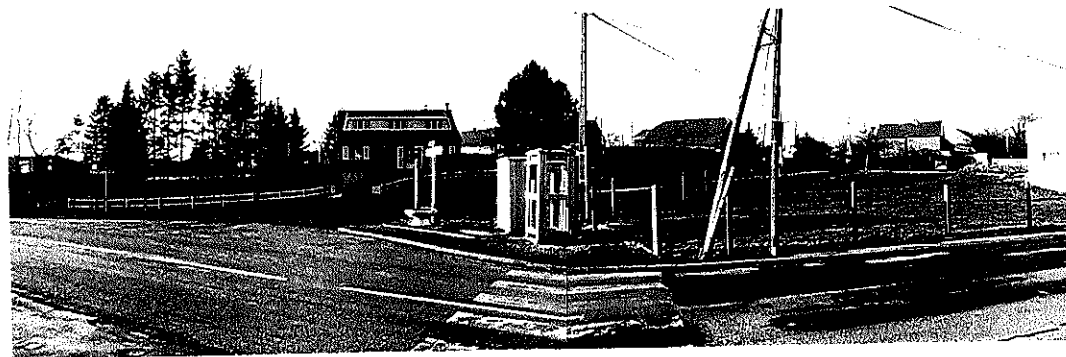
⇒ d'arbres de haut jet aux intersections avec la Rue du Bosquet et la Rue Alfred Cren, avec pose de projecteurs encastrés sous les frondaisons,

⇒ de haies bocagères afin de masquer les clôtures grillagées des jardins privés.

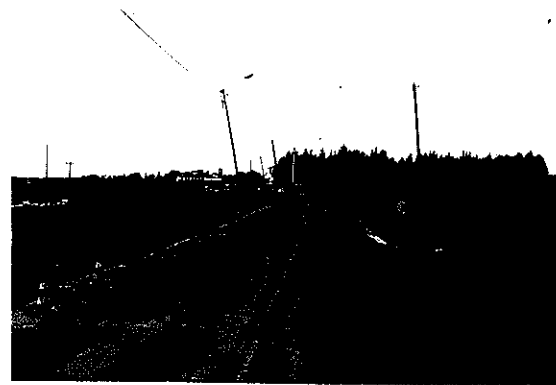
◀ Les accotements enherbés de part et d'autre de l'axe seront préservés, et le muret soulignant l'extrémité du parcours sera valorisé par la pose de projecteurs.

◀ Les abords de la petite chapelle ponctuant le débouché de la Rue du Bosquet seront aménagés avec la plantation d'un arbre de haut jet et d'un arbuste à port architectural de type buis boule.

Séquence N° 2: Débouché de la Rue de Vieux-Mesnil sur la Rue Alfred Cren



Séquence N° 1: Entrée sur le Territoire Communal



3.2 - LA D 457, RUE D'HAUTMONT

La Rue d'Hautmont ou RD 457, en entrée Ouest de la commune suit un tracé rectiligne parallèle au fond de vallée de la Sambre, à flanc de versant, et accueille la plupart des extensions villageoises en linéaire. La densité du bâti qui s'égrène sur le parcours tend à nier de plus en plus le rôle d'interface entre les parties urbanisées et le territoire agricole.

Le rôle paysager de cet axe dans la découverte du territoire peut être préservé lors des choix stratégiques à effectuer dans le cadre du POS.

La D 457 peut être subdivisée en 4 séquences aux caractéristiques distinctes.

- ⇒ La Séquence N° 1 constitue l'entrée sur le territoire depuis la limite Ouest jusqu'au premier écart villageois accueillant le garage.
- ⇒ La Séquence N° 2 est une interface rurale où s'alternent terroir agricole et ponctuations bâties :
 - > tantôt du 19^{ème} siècle à l'alignement sur rue,
 - > tantôt plus contemporaines, isolées sur un parcellaire plus large grignotant les prairies et cultures
- ⇒ La Séquence N° 3, correspond à la traversée des extensions villageoises linéaires, formant un front bâti ou végétal, se densifiant de plus en plus vers l'Est.
- ⇒ La Séquence N° 4 affirme la densité villageoise à deux pas du centre villageois, accusant l'accentuation topographique et accueillant de gros sièges d'exploitations au plus près du Tour de Ville.

Territoire agricole de part et d'autre de la Voie



L'écart villageois accueillant le Garage



Parkings perceptibles de part et d'autre de la Voie et Pression en Stationnement sur les accotements

Seule la première séquence d'entrée sur le territoire a fait l'objet par les services de la DDE d'un programme de travaux. Les propositions paysagères réalisées complètent les interventions prévues pour la première séquence, mais se déclinent aussi en grands principes sur la totalité du parcours.

□ SEQUENCE N° 1

La première séquence s'étire depuis les limites communales jusqu'au premier écart villageois accueillant le garage.

↳ Elle assure un effet de porte intéressant sur le territoire dès le franchissement du Bois du Fay depuis Hautmont et permet par la dominante du parcellaire agricole de nombreux panoramas et percées visuelle vers le fond de vallée ou le plateau Nord.

↳ Grignotée progressivement par l'urbanisation contemporaine en rajout de l'écart villageois constitué au 19^{ème} siècle, et abritant le garage, la séquence tend à perdre son cachet rural.

⇒ La Rue d'Hautmont longe par le Sud un parcellaire bocager en pente rejoignant les taillis forestiers du versant abrupt, qui permet au delà des haies bocagères soulignant les talus en contrebas de la voie, de percevoir le fond de vallée et son vis à vis sur Hautmont et St Rémy du Nord.

⇒ La séquence accueille au sein de l'écart villageois un arrêt de bus, face au débouché d'un petit chemin en provenance du versant (*desserte d'une habitation en bord de Sambre, devenue support d'un développement récent en profondeur du parcellaire: Cf Partie 1 / Chapitre B*).

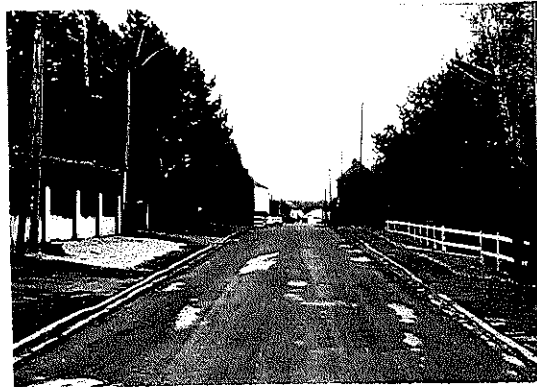
Séquence N° 4 Contraste topographique entre les deux bords de la voie



Changement d'implantation du bâti en fin de Séquence N° 4



Séquence N° 3: Forte présence Végétale issue des jardins



Séquence N° 4: Effet de surplomb ou d'encastrement du Bâti
Accotements minéralisés, Nombreux Réseaux aériens



□ SEQUENCES N° 3

☛ La Rue d'Hautmont semble changer de statut dans la troisième séquence, devenant une réelle traversée villageoise.

- > Disposant d'un gabarit plus large et de trottoirs, elle est bordée en continu par les extensions villageoises contemporaines.
- > Les accotements accueillent des assises vertes soulignant les limites du domaine public. Le végétal privé en provenance des jardins privatifs débordent progressivement sur la voie au delà des clôtures et des murets séparatifs.

☛ Cette séquence ne nécessite pas d'interventions paysagères majeures, et ne prévoit aucune plantations d'arbres d'alignement; le végétal privatif soulignant le parcours étant suffisant.

Toutefois il est proposé de compléter l'ambiance des lieux par:

- > le traitement des petits délaissés,
- > la ponctuation sur les accotements herbeux d'arbustes à port architectural de type buis en boule pour affirmer le rôle de transition de la séquence,
- > ainsi que l'effacement des réseaux et la pose d'un éclairage public.

Un peu de mobilier (bancs et corbeilles) pourrait par contre agréablement ponctuer le parcours.

□ SEQUENCE N° 4

☛ La fin du parcours affirme pour sa part dans la Séquence N° 4 une forte appartenance au village, même si la densité bâtie est peu effective: bâti du 19^{ème} siècle et sièges d'exploitation.

- > Le versant est plus accentué et offre par endroits un saisissant contraste d'une berne à l'autre de la voie, avec:
 - > des habitations en surplomb ou constituant de réelles plate-formes sur-élevées au Nord,
 - > et un encastrement progressif des habitations en partie Sud dont l'implantation parallèle à la voie devient alors perpendiculaire pour s'adapter au dénivelé topographique au plus près de la Rue Notre Dame.

-> Les accotements minéralisés affichent en de nombreux endroits un traitement différencié qui nuit à la continuité du cheminement.

-> La plupart des clôtures sont constituées par des murets, des murs-bahut ou des murs soutenant les terrains en surplomb. Par endroits de simples talus enherbés accentuent le dénivelé.

☛ Les interventions paysagères suggérées consiste à:

- > traiter les petits délaissés,
- > diminuer le long des habitations riveraines les emprises minérales ne répondant à aucune pression de stationnement au profit de plate-bandes herbeuses
- > traiter les emprises sujettes au stationnement des riverains par un gravillonnage,
- > assurer la continuité de cheminement par la réfection des trottoirs,
- > valoriser les talus et les murs et murets; avec notamment:
 - > la restauration d'un muret de soutènement en pierre,
 - > et la réalisation d'opérations de fleurissement: plantes vivaces type Géranium vivace, Alchemille, Bégonia...etc.

L'effacement des réseaux et la pose d'un éclairage compléteront les interventions.



Perception du Site depuis le Sud de la Rue de l'Eglise



1 - PROJET D'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES

- ☛ La commune envisage la construction d'une nouvelle Salle des Fêtes. Le site d'implantation retenu se situe sur le Tour de ville, le long de la Rue de l'Eglise, dans le prolongement de l'aménagement récent du mini stade.
- ☛ Ce site d'implantation représente un véritable enjeu pour affirmer la centralité villageoise, permettant outre la construction du nouvel équipement public, la réalisation d'une nouvelle place villageoise.
 - ⇒ Cette nouvelle place envisagée par la collectivité permettrait de disposer d'un lieu de rassemblement et de manifestations aujourd'hui absent dans le centre.
 - ⇒ Le nouvel espace polyvalent et représentatif pour la commune sera implanté à l'articulation de la Salle des Fêtes et du plateau multi-sports.
- ☛ Le bureau d'études a étudié plusieurs possibilités d'implantation de l'équipement dont le projet a été préalablement défini par un architecte (Cf croquis ci-contre de Y. OLIVIER Architecte DPLG):
 - > volume principal rectangulaire.
 - > une façade rythmée par 5 ouvertures.
 - > effet de porche en pignon, soulignant l'entrée principale
 - > auquel s'ajoute un volume rectangulaire en façade arrière voué aux locaux de services.

Il a été demandé au bureau d'étude de réfléchir sur l'implantation de l'enveloppe du bâti conditionnant la réalisation du nouvel espace public et de décliner des propositions d'aménagement pour celui-ci.

1.1 - CARACTERISTIQUES DU SITE D'IMPLANTATION

Le terrain retenu pour faire l'objet du projet ambitieux d'implantation de la Salle des Fêtes et d'une nouvelle Place villageoise, répond aux enjeux villageois préalablement déclinés:

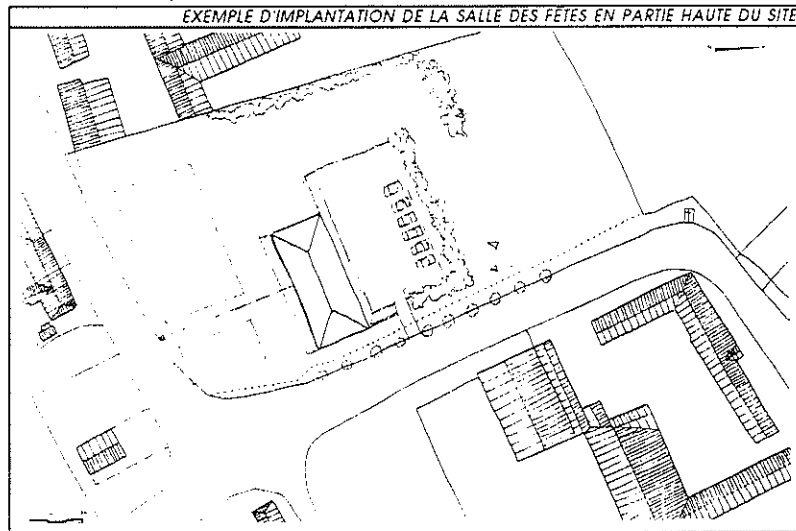
- ⇒ Renforcement des polarités sur le Tour de ville,
- ⇒ Affirmation d'une nouvelle centralité le long de l'axe originel du développement: La Rue de l'Eglise.

⇒ Le terrain accueillant aujourd'hui des prairies bocagères, accuse du Nord au Sud un dénivelé important. Il s'étire depuis l'angle Nord de la Rue de l'Eglise (bordée d'un alignement de platanes), ponctué par une petite Chapelle jusqu'au contact du mini-stade Alexandre Delaunois, réalisé en promontoire des Rues de l'Eglise et des Trente Pieds.

⇒ Le secteur bocager se prolonge plus au Nord, le long des vestiges archéologiques de l'Aqueduc Gallo-Romain en parallèle d'un accès privatif, jusqu'au contact de la Rue du Bosquet en impasse (Cf Chapitre précédent; axe possible d'itinéraire de découverte du patrimoine de la commune).

⇒ Formant l'angle des Rues Alfred Cren et de l'Eglise, une vaste ferme monumentale dispose d'un effet de porte intéressant face au site. Toutefois un hangar récemment accolé à la pâture attenante du siège d'exploitation gâche en partie cette effet à mi-parcours.

⇒ En fond de scène du site, les arrières de l'exploitation agricole ponctuant la Rue des Trente Pieds, contribuent sur une courte portion de l'espace à pénaliser la perspective vers l'Ouest.



1.2 - LE PROJET

Plusieurs implantations en partie haute ou basse du terrain ont été envisagées (Cf esquisses ci-contre).

☛ L'analyse du site, les contraintes topographiques, les enjeux villageois, l'effet de porte du corps de ferme faisant face au site, sont autant de critères qui ont conduit à privilégier une implantation en partie haute du terrain, permettant de:

⇒ créer un effet de seuil dans la traversée villageoise depuis le Nord et les entrées de ville,

⇒ et d'assurer à l'équipement et à son prolongement en Place un effet de belvédère utilisant la topographie.

☛ Deux autres critères importants ont influencé le choix:

⇒ l'accès, positionné le plus loin possible de l'angle des Rues de l'Eglise et Alfred pour des raisons sécuritaires (visibilité du débouché futur, proximité de l'intersection avec la Départementale...);

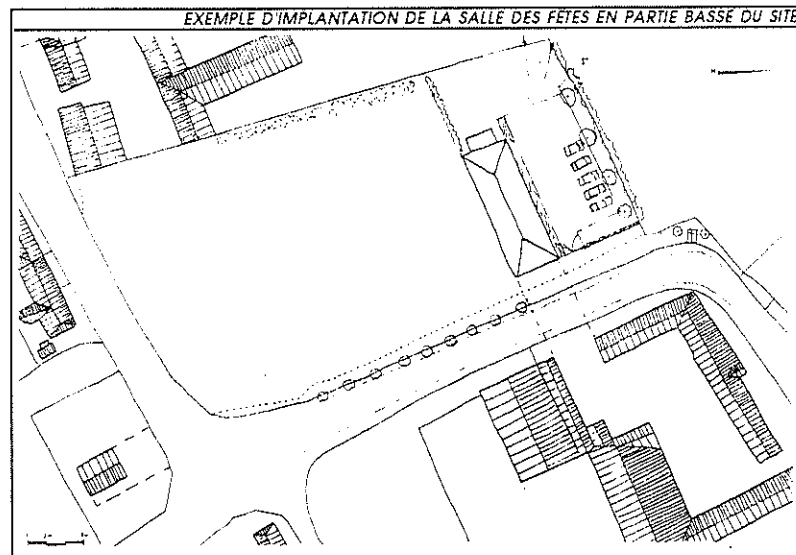
⇒ et la nécessaire intégration paysagère des surfaces de parking attachées au bâtiment.

☛ Il a été choisi dès le départ de résoudre le problème du parking en phaseant le projet:

⇒ intégrant dans un premier temps la réalisation d'une partie seulement des places de stationnement nécessaires au fonctionnement de l'équipement au plus près de celui-ci;

⇒ et prévoyant dans un second temps, le complément de stationnement dans l'aménagement de la nouvelle place publique attenante.

☛ Le projet retenu consiste à implanter l'équipement socio-culturel en partie Nord du site, perpendiculairement à la voie, afin d'assurer une intégration optimale du bâti tout en économisant sur les volumes de terrassements.



Le projet d'ensemble se décline suivant trois niveaux topographiques distincts.

☐ Niveau N° 1: Les Abords de la Salle des Fêtes en partie Nord du Site

☛ Sur la partie supérieure du site la Salle des Fêtes sera implantée perpendiculairement à la Rue de l'Eglise;

-> face à l'effet de porte de la ferme en vis à vis,

-> et légèrement en recul de la limite parcellaire Nord, afin de dissimuler par le volume du bâti une partie des aires de stationnement et de permettre les accès de services sur l'arrière du bâtiment.

☛ L'entrée s'effectuera par le pignon Est face à la Rue de l'Eglise, tandis que la façade principale du bâtiment orientée plein Sud bénéficiera d'un effet de parvis avec une avancée vers la nouvelle place.

⇒ Le pourtour de la Salle des Fêtes sera en partie engazonné et fera l'objet de plantations à port architectural.

⇒ Le pignon Est et la façade Sud communiqueront étroitement par le parvis qui sera réalisé dans des matériaux nobles (de type pierre bleue) assurant la continuité piétonne et l'assise emblématique de l'équipement.

⇒ L'accès à la façade arrière s'effectuera soit depuis une entrée située face à la ferme, par une voirie parallèle à la Rue de l'Eglise, soit par la Place en Niveau 3.

□ Niveau N° 2: Niveau intermédiaire entre la Salle des Fêtes et la Nouvelle Place

◀ Le second niveau sera utilisé comme parking en contrebas de la Salle des Fêtes et constituera l'articulation entre l'Équipement et la future Place.

◀ Il accueillera la voirie principale de distribution du site (en bouclage sur la voie d'accès du stade), permettant d'accéder à différentes places de stationnement en partie basse, et à partir de laquelle se grefferont:

⇒ l'accès carrossable de la Salle des Fêtes par une contre-allée rejoignant l'accès de service du Niveau 1.

⇒ et les entrées sorties des aires de stationnement implantées en limite Ouest et Nord-Ouest du parcellaire (Niveau 1 inclus).

⇒ La liaison entre les deux niveaux sera assurée par un escalier.

⇒ Nous attirons l'attention sur cet emmarchement dont les proportions, volumes, dimensions et choix des matériaux seront déterminants dans l'aménagement global pour l'articulation entre la Place et la Salle des Fêtes.

⇒ C'est lui qui apportera toute la noblesse à l'espace et constituera le lien entre le parvis de l'équipement et le traitement de la place en partie basse.

⇒ De part et d'autre de l'escalier la rupture de pente sera traitée sous la forme de talus engazonnés, dont la crête sera plantée d'une haie taillée. L'ensemble sera ponctué par un alignement d'arbres de haut jet.

⇒ Les différents sols, minéralisés pour la voirie, et les parkings seront traités en enrobé ou en stabilisé.

⇒ L'accroche à la place sera renforcée par la pose d'un garde-cops en serrurerie en limite de voirie.

□ Niveau N° 3: Niveau inférieur correspondant à la Nouvelle Place

Le souhait de la municipalité est de réaliser une véritable place villageoise, lieu de représentation de la commune, espace polyvalent;

- > emblématique,
- > lieu des festivités villageoises,
- > lieu de stationnement lors des moments forts de la vie collective.

assurant en outre des fonctionnalités ludiques en intégrant la réalisation de petits équipements sportifs de type boulodrome.

◀ Deux hypothèses se sont présentées pour le traitement de cette place:

- ⇒ soit une place verte avec ponctuation végétale,
- ⇒ soit une place conciliant des parties minérales et des parties végétales.

C'est cette seconde option qui a été retenue permettant de répondre à un plus grand nombre de pratiques et d'usages.

☛ **Le projet retenu subdivise la Place en deux secteurs.**

☛ **Le premier secteur au plus près de la Rue de l'Eglise, avec accès direct, de forme rectangulaire correspond à la partie de Place minérale traitée simplement en stabilisé ou autre matériau similaire.**

⇒ La délimitation de l'espace "place" sera effective par des plates-bandes engazonnées et plantées.

⇒ Un îlot vert central ponctuera l'espace dans la perspective des emmarchements et du parvis des niveaux 2 et 1.

⇒ Au Nord du secteur un escalier sera réalisé dans le prolongement de celui du niveau 2, permettant ainsi le raccordement.

⇒ Un second escalier pourra être réalisé en partie Sud dans le même axe, afin de disposer d'un accès rapide aux équipements sportifs du stade; le talus correspondant pourra être traité en gradins engazonnés.

⇒ **A noter que l'îlot centrale de la place de forme carrée traité en pelouse et ponctué par des végétaux à port architectural sera déterminant dans l'aménagement.**

⇒ **Il constitue une assise verte permettant l'implantation d'une sculpture ou d'un monument à forte symbolique.**

☛ **Le second secteur en profondeur du parcellaire vers l'Ouest sera traité sous la forme d'un square planté d'arbres de hauts jets.**

⇒ Ceux-ci constitueront le fond de scène de l'aménagement contribuant à masquer les arrières de la ferme de la Rue des Trente Pieds.

⇒ A noter en limite parcellaire le renforcement prévu du masquage par le confortement des haies bocagères.

⇒ Le square pourra en outre être le siège d'implantation d'un boulodrome.

⇒ Ce boulodrome sera composé de deux pistes de part et d'autre d'un accès central carrossable permettant de rejoindre la desserte arrière de la zone depuis l'accès du stade. Il bénéficiera de l'ombrage des arbres pour les chaudes périodes estivales.

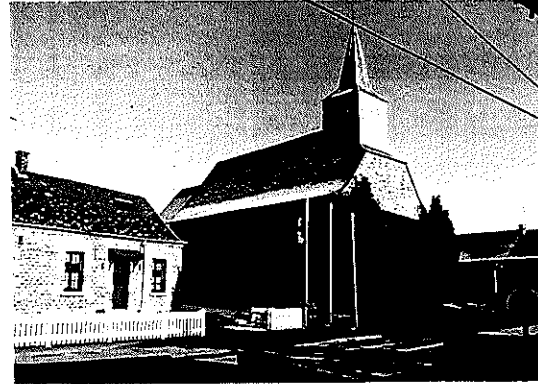
☛ **Le projet décliné se doit de rester le plus sobre possible, conformément à l'identité villageoise.**

⇒ La simplicité de la composition n'est pas synonyme d'un aménagement sommaire, bien au contraire.

⇒ Le projet de la Place sera le prolongement de celui de la Salle des fêtes; les deux espaces publics devant être traités en parfaite symbiose, les proportions de l'un devant s'imbriquer avec l'autre, les matériaux et végétaux devant discourir d'un niveau à l'autre.

☛ **Ce sont les grandes lignes de composition du projet et le traitement des niveaux en terrasses qui seront les éléments clés de la qualité, permettant depuis les polarités villageoises au bas de la Rue de l'Eglise une lecture globale et une appropriation collective réussie des aménagements réalisés.**

Perception de l'Eglise et du Monument aux Morts depuis la Mairie



Perspective favorisée sur le Bâti Sud ponctuant la courbe de la Rue de l'Eglise



2 - VALORISATION DES ABORDS DE L'EGLISE

2.1 - ETAT DES LIEUX

Les polarités administratives et religieuses du village sont regroupées en un même lieu le long de la Rue de l'Eglise, là où celle-ci disposant d'un tracé depuis le Nord relativement rectiligne, oblique brusquement autour de l'église, (virage serré, presque en angle droit), pour descendre vers le fond de vallée de la Sambre (Cf. Partie 1- A/2 Les lignes de forces du Site/ Configuration rectangulaire du Tour de Ville).

☛ L'implantation particulière des polarités s'égrenant en linéaire de la Rue de l'Eglise résulte tant:

- > de la nécessité de se préserver des inondations de la Sambre,
- > que de l'absence de place sur le versant accusant le dénivelé topographique.

☛ L'espace public soulignant les équipements se résume ainsi à leur assise parcellaire relativement restreinte, et aux accotements de la Rue de l'Eglise.

- ⇒ La voirie et les trottoirs sont traités uniformément en macadam, comme dans le reste du centre villageois.
- ⇒ Aucun aménagement sécuritaire ne favorise la réduction de la vitesse des automobilistes, et le virage soulignant l'église s'avère dangereux, indépendamment des balisages au sol de pseudo îlots directionnels.

☛ La rectilignité de la Rue de l'Eglise depuis le Nord favorise la perspective vers les exploitations agricoles de la Rue de Ham, et sur le bâti implanté en angle de la voie, au détriment des équipements publics peu perceptibles.

☛ La Mairie implantée en léger recul et surplomb de la voie, dans un bâtiment contemporain dispose d'un petit parking attenant et d'un micro espace vert en avant-scène de ses emmarchements.

- ⇒ A noter qu'originellement, elle occupait avec l'Ecole le bâtiment implanté face à l'église à l'alignement sur rue.
- ⇒ Un passage piéton débouche dans un axe.

☛ L'école elle aussi dé-localisée, est implantée en berne Ouest de la voie, comme la Mairie, mais en ponctuation du débouché de la Rue de Ham.

- ⇒ Elle s'approprie en partie les bâtiments de "l'ancienne" Salle des Fêtes.
- ⇒ Elle dispose d'un petit parvis -trottoir ménagé par l'incurvation de la Rue de l'Eglise, et d'une cour intérieure macadamisée en prolongement.

Panorama sur la courbe de la Rue de l'Eglise depuis le Sud et le débouché de la Rue de Ham



En sortie du virage, la vision s'ouvre vers le Sud sur le Parking en surplomb, et au delà des hangars agricoles



Effet de promontoire, Partie Est de l'assise de l'Eglise



Le débouché de la Rue de Ham s'effectue très tardivement sur la Rue de l'Eglise dégageant devant le bâti implanté au Sud du virage, une vaste emprise minérale devant les seuils d'habitations.

- ⇒ Cette emprise est prolongée vers l'Est par un parking récemment aménagé en surplomb de la Rue de l'Eglise.
- ⇒ Disposant de peu de végétal sur ses limites il ouvre la vision vers des bâtiments agricoles peu valorisants. Une partie de ces limites avec la rue est traitée avec un muret de soutènement et des végétations arbustives, tandis que son extrémité Ouest affiche un talus enherbé.

Depuis le Nord, les abords de l'Eglise affichent une succession de traitements différents.

- ⇒ Face à la Mairie, les trottoirs s'élargissent progressivement le long des parties privatives (soulignées d'une palissade bois) d'une ancienne ferme implantée parallèlement à la rue en suivant un léger angle.
- ⇒ Au contact du parcellaire de l'église les limites du jardin privatif sont délimitées par une clôture grillagée que prolonge vers l'intérieur de l'assise une petite haie en buis.
- ⇒ Le monument aux morts s'insère en retrait du trottoir sur le flanc Nord de l'édifice religieux dans l'assise gravillonnée de l'église, mais sans bénéficier de son parvis.
- ⇒ Traité par un dallage de type opus en pierre bleue, le parvis de l'Eglise valorise le porche d'entrée de l'édifice. Toutefois une ponctuation végétale de part et d'autre de celui-ci par deux conifères (en voie de dépérissement), "écrase" par leur hauteur le monument, et le masque en partie.
- ⇒ Au delà du parvis l'accentuation topographique du versant a entraîné la délimitation du pourtour de l'Eglise par un muret de soutènement
 - > à l'origine entièrement en pierre,
 - > et dont une grande partie est aujourd'hui en béton.
 Ce muret souligne la courbe de la Rue de l'Eglise.
- ⇒ Une haie de lauriers, prolongée par une haie en buis dessine le contour de l'assise traitée en gravillonnage de couleur gris.
- ⇒ Quelques masses végétales arbustives et un Cyprés soulignent le flanc Sud de l'édifice religieux, masquant les vitraux, tandis qu'un conifère de grande taille (Pin Noir d'Autriche) planté en arrière de l'Edifice cache une partie de la nef.

A noter l'existence d'une petite niche accolée à l'édifice et abritant une St Vierge.

L'Eglise depuis l'Est de la Rue

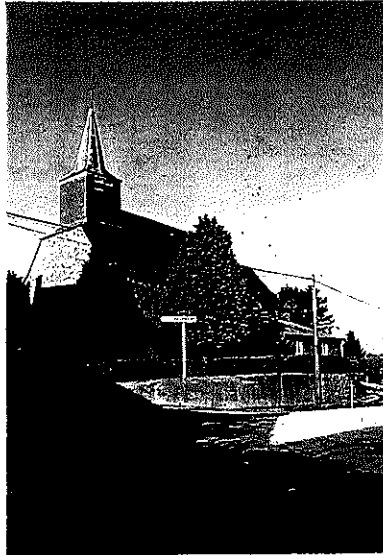


Le surplomb de l'assise de l'église sur la Rue de l'Eglise se poursuit dans les jardins privatifs voisins faisant face au parking, soulignés en haut de talus par des haies bocagères.

L'étroitesse du site ne ménage que peu de place pour les trottoirs dans le virage, aussi les cheminements s'effectuent fils :

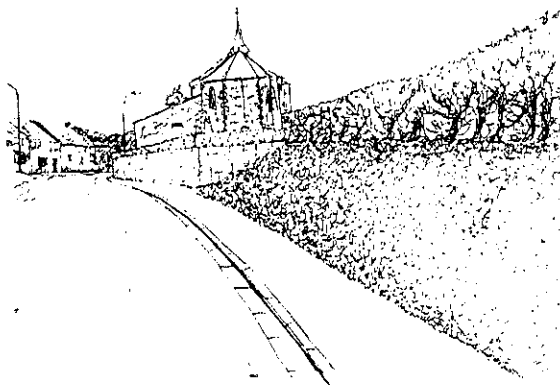
- > depuis l'école en berne Sud de la voie, se poursuivant en contrebas du parking,
- > jusqu'à changer de côté en fin d'incurvation de la rue (passage piétonnier) et se prolonger en pied de talus jusqu'au fond de vallée.

Un banc s'adosse en pied de talus à l'assise de l'Eglise, face au parking.



Le Végétal ornemental contribue à masquer l'Édifice religieux

Petite Niche sur le Flanc Sud de l'Eglise



2.2 - LE PROJET DE VALORISATION

Le projet de valorisation de l'espace public affichant les polarités, consiste en une réunification de l'ensemble des assises de chaque équipement, profitant de l'élargissement de certains accotements pour affirmer dans un traitement de qualité la symbolique des lieux, suivant trois thématiques: l'éclairage, le traitement paysager, et le traitement des sols.

Le projet consiste sur le parking et ses abords à:

- ⇒ retraiter le talus du parking par un engazonnement et la plantation d'une haie de charmille en palissade, basse, afin de masquer sensiblement l'aire de stationnement,
- ⇒ préserver l'accotement enherbé depuis l'Est jusqu'au passage piétonnier, accotements qui deviennent ensuite trottoirs,
- ⇒ élargir les plates-bandes végétales sur le pourtour du parking afin de planter une végétation en strates étagées de façon à augmenter l'impression de profondeur et à contribuer au masquage des hangars et limites privatives,
- ⇒ compléter ces plantations par des arbres de hauts jets sur la partie la moins utilisée du parking, permettant ainsi d'offrir un volume de végétation à l'échelle du site.

Sur les abords de l'Eglise le projet prévoit:

- ⇒ l'effacement des réseaux aériens et la mise en lumière de l'édifice,
- ⇒ la réfection du mur de soutènement avec démontage de la partie traitée en béton au profit d'un mur en pierre à l'identique et dans le prolongement du mur existant (en évitant toutefois les joints débordants ou en relief);
- ⇒ la réfection du trottoir au profit d'un traitement en pierre (ou assimilé type béton de pierre bleue), constituant une nouvelle assise basse pour l'église, et marquant l'entrée dans la polarité villageoise depuis l'Est;
- ⇒ l'arrachage de la haie de laurier non adaptée au caractère villageois et à l'emblématique du lieu (aspect artificiel, écran visuel) au profit de la plantation d'une haie basse en buis dans la continuité de la haie existante soulignant le mur en pierre;
- ⇒ le renforcement de la perception sur l'édifice par la suppression des conifères;
- ⇒ la valorisation des abords de la niche abritant la Ste Vierge avec l'arrachage de la végétation qui l'entoure, le nettoyage, la ponctuation végétale par deux buis taillés en boule, et la mise en lumière de l'ensemble;
- ⇒ la substitution du gravillonnage au profit d'un traitement en pelouse: scalpage du terrain, apport et régalage de terres végétales, nivellement et engazonnement;
- ⇒ le traitement de la limite séparative avec les riverains coté Nord:
 - > renforcement des haies bocagères par taille, nettoyage et plantations complémentaires,
 - > plantation d'une haie en lieu et place des clôtures grillagées pénalisantes, et ce jusqu'au trottoir: plantations de baliveaux de charmille, assurant par leur volume végétal à court terme le marquage de la limite séparative;
- ⇒ la préservation du Monument aux morts à son emplacement, bénéficiant dès lors que la haie sera réalisée d'un nouvel écran favorisant sa perception;
- ⇒ le traitement du parvis en toute sobriété et en parfaite harmonie avec l'édifice: calepinage de pierre bleue ou dalle béton de pierre bleue. La rupture de pente sera assurée par un emmarchement dans le prolongement du trottoir, traité en queue de "billard" depuis le Monument aux morts. Deux buis en boule de part et d'autre du porche assureront la ponctuation végétale du parvis, dans des réservations prévues à cet effet. Le trottoir le long de l'habitation riveraine sera réalisé dans un matériau noble et neutre, à l'identique de celui prévu le long du parking.

Aux abords de l'Ecole et de la Mairie le projet de valorisation vise un traitement permettant d'unifier les équipements entre eux.

- Le projet propose de traiter dans un même matériau les trottoirs, les abords de l'Ecole et de la Mairie, en faisant abstraction de la voie Rue de Ham, du parking, du "parvis de l'école" et des trottoirs.
 - ⇒ L'aménagement prévu pourra être en béton de pierre bleue, en rappel du parvis de l'église.
 - ⇒ Un arbre de haut jet isolé sur le parvis de l'école marquera l'entrée de l'équipement, tout en permettant de masquer l'angle de vue vers les silos et bâtiments agricoles de la Rue de Ham.
- La chaussée de la Rue de l'Eglise sera traitée en enrobé, les bordures et caniveaux seront par contre réalisés dans le même matériau que les trottoirs.
 - ⇒ Le gabarit de la voie sera réduit à 6 mètres dans le cas d'une circulation maintenue à double sens, et à 3,5 m dans le cas d'une mise en sens unique.
 - ⇒ Un petit plan de circulation à l'échelle du village sera à envisager.

Le projet présenté s'accompagne de l'effacement des réseaux aériens, et de la pose d'un éclairage public sur façades (consoles) en sus de l'illumination spécifique de l'édifice religieux.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

2.3 - LA COUR DE L'ECOLE

La cour de récréation de l'Ecole implantée en partie Est des bâtiments, fait l'objet d'un projet pédagogique avec les enfants de la classe de CM2 et les enseignants dans l'objectif de réalisation d'un jardin éducatif.

☛ Une rencontre avec les enfants et enseignants a eu lieu, permettant de faire émerger les principaux souhaits, respectivement:

- > De la couleur là où aujourd'hui le gris domine,...
- > ...Que la cour soit fleurie,...
- > ...La démolition du mur d'enceinte ouvre la perspective sur le paysage de la vallée de la Sambre, il faut la valoriser...
- > ...Pourquoi ne pas planter un bel arbre ayant un caractère un peu symbolique,...
- > et Du Mobilier, ... et des Jeux.

☛ Un petit projet d'aménagement de la cour de récréation a ainsi vu le jour.

Ne faisant pas partie réellement de la centralité villageoise:

- > puisqu'il ne s'agit pas d'un espace public,
 - > ni d'une opération finançable par les Fonds FACV,
- le projet participe de la dynamique du centre villageois et est néanmoins présenté ici comme à toutes fins utiles.*

La Cour de Récréation de l'Ecole support du Projet Pédagogique

